

Plan d'actions PCAET Cluses Arve & montagne

PRIORITE DES ACTIONS

+++	priorité de niveau 1	action à engager rapidement, moyens importants à mettre en œuvre, gisement mobilisé important
++	priorité de niveau 2	action importante, effets de leviers sur d'autres actions, visibilité du PCAET, agit sur des champs d'enjeux moindre
+	priorité de niveau 3	action moins urgente, agit des gisements faibles ou des enjeux mineurs, action de soutien ou rappel d'une autre action

éléments en rose

financement déjà identifié

éléments en bleu

éléments de sensibilisation ou de communication compris dans les fiches ANIM_suivi et ANIM_sensibilisation (pour le budget)

GLOSSAIRE

ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EIE	Espace Info Energie
ENR	Energie Renouvelable
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
MAEC	Mesures Agro-environnementales et Climatiques
PAC	Pompe à Chaleur
PAEC	Projets Agro-environnementaux et Climatiques
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPT	Plan Pastoral Territorial
PTRE	Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique
SPPEH	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

Liste des actions

ANIM	suivi	Animation et suivi du PCAET
ANIM	sensibilisation	Communiquer et sensibiliser au PCAET
AIR	PPA	Améliorer la qualité de l'air sur le territoire
ADAPT	forêts	Structurer la filière forestière
ADAPT	cadre de vie	Préserver la santé et le cadre de vie des habitants
ADAPT	eau	Préserver la ressource en eau
ADAPT	risques	Réduire l'exposition des populations aux risques d'inondation
ADAPT	tourisme	Développer un tourisme durable et résilient
ADAPT	agriculture	Développer une filière agricole résiliente et durable
ADAPT	déchets	Gestion des déchets
ENR	planification	Faciliter le développement des ENR
ENR	bois	Encourager l'usage d'un bois énergie performant
ENR	biogaz	Méthanisation et gaz
ENR	photovoltaïque	Valoriser les potentiels en photovoltaïque
ENR	chaleur	Solaire thermique et géothermie
ENR	électricité	Hydraulique et éolien
MOB	actives	Encourager les mobilités actives
MOB	covoiturage	Développer le covoiturage
MOB	bas carbone	Développer une mobilité bas carbone
MOB	organisation	Organiser la mobilité sur le territoire
MOB	emploi	Optimiser les déplacements liés à l'emploi
BAT	rénovation	Accompagner la rénovation énergétique des logements
BAT	acteurs	Mobiliser les acteurs de la filière rénovation
BAT	collectivité	Rendre la collectivité exemplaire
BAT	entreprises	Encourager les entreprises à la sobriété
BAT	éclairage	Optimiser l'éclairage public

Code de l'action			
Orientation stratégique		Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		
Titre de l'action			
Contexte			
Contexte global et territorial dans lequel s'insère l'action.			
Objectifs de l'action			
Objectifs de mise en œuvre et de résultats de l'action			
Modalités de mise en œuvre			
Volets thématique de l'action			
Opérations > détails de mise en œuvre			
Calendrier de l'action			
étapes		années du PCAET concernées	
Portage	Pilote : qui pilote l'action (coordination ou suivi) Mise en œuvre : qui porte opérationnellement l'action	Partenaires	partenaires à solliciter, pouvant contribuer ou co-porter l'action
Lien avec d'autres actions du PCAET	actions en lien avec celle-ci	Lien avec d'autres projets et programmes	par exemple actions ciblées du PPA auquel répond l'action
Coût estimé	Coût de la mise en œuvre de l'action (estimation) valable sur les 6 ans	Financement identifié	Sommes ou modes de financement déjà identifiés permettant de couvrir le coût de l'action
Indicateurs de réalisation	indicateurs permettant de suivre l'action		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	objectifs de mise en œuvre estimés	gains CO2e, énergie, ENR, air estimé pour l'objectif de l'action	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Points de vigilance identifiés par rapport à l'action (les mesures Eviter-Réduire-Compenser sont détaillées dans le rapport environnemental)		

ANIM_Suivi			
Orientation stratégique	Transversale	Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		
Animation et suivi du PCAET			
Contexte			
<p>Le PCAET doit être suivi dans la mise en œuvre des actions afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs. Il doit également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets, etc. ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.</p> <p>Le PCAET nécessite également une animation afin de mobiliser les différents acteurs et d'impulser la mise en place des actions. Un ETP (0,5) est déjà engagé à la 2CCAM pour l'animation et le suivi du PCAET, et des postes dédiés à la communication et à la recherche de financements existent déjà.</p>			
Objectifs de l'action			
Cette action a pour objectif d'assurer les moyens pour la mise en place et le suivi des actions du PCAET.			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Animer le PCAET</p> <p>Disposer d'un poste pour l'animation et le suivi des actions Intégrer le suivi dans le rapport d'activité annuel Mobilisation interservices et des élus autour des liens du PCAET avec les autres compétences</p> <p>Assurer la communication autour des actions > communication générale liée au PCAET et à destination du grand public > suivre et impulser les actions de communication ciblées portées par d'autres porteurs de projets</p>			
<p>Réaliser des actions de veille</p> <p>Veille réglementaire et technique > sujets techniques > réglementation sur les divers sujets du PCAET</p> <p>Veille sur les modes de financement > appels à projet et appel à manifestation d'intérêt > subventions, etc.</p>			
<p>Engager les partenaires</p> <p>Réunion annuelle autour du PCAET avec les porteurs et les partenaires Mise en valeur des porteurs d'actions et mobilisation Création du réseau de partenaires externes</p> <p>Impliquer tous les acteurs > mobilisation des différents acteurs concernés dès le début des projets, y compris les citoyens, pour anticiper les débats, intégrer les différentes contraintes et limiter la contestation citoyenne > création d'un kit communication (?)</p>			
Calendrier de l'action			
tout au long du PCAET			
Portage	2CCAM	Partenaires	tous les partenaires équipe projet PPA DDT
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	

Coût estimé	<p>1 ETP à la 2CCAM (animation, coordination et suivi du PCAET) :</p> <p>0,2 ETP communication et recherche de financements</p> <p><u>Communication :</u> communication générale sur les actions du PCAET : 5 000 € par an</p> <p>communication spécifique sur les actions (ciblées dans les actions, à destinations d'autres acteurs) : 30 000 € par an (financeurs autres que collectivités)</p>	Financement identifié	<p>communication :</p> <p>2CCAM : 5 000 €</p> <p>1 ETP 2CCAM</p>
Indicateurs de réalisation			
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)			

ANIM_Sensibilisation			
Orientation stratégique	Transversale	Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		
Communiquer et sensibiliser au PCAET			
Contexte			
La mobilisation des différents acteurs du territoire est nécessaire dans l'élaboration d'un PCAET. L'implication de tous est, en effet, ce qui permettra au plan climat de devenir un réel projet de territoire. Toutefois, afin de les mobiliser et d'encourager leur action, il peut être utile de sensibiliser ces acteurs aux différents enjeux qui gravitent autour des questions climat air énergie, et surtout de présenter les solutions existantes et les accompagnements possibles, afin de ne pas laisser ces acteurs face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.			
Objectifs de l'action			
Cette action a pour objectif d'accueillir les différents acteurs du PCAET aux sujets climat air énergie et de les accompagner dans la définition de leurs solutions et actions.			
Modalités de mise en œuvre			
Sensibiliser les collectivités			
<p><u>Mettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser un temps d'échange autour du PCAET et de son plan d'action avec les nouvelles équipes des collectivités (post-élections) > encourager la mise en place de bonnes pratiques, en interne, en proposant un accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi des actions > organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : les aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de solutions de mobilité) > mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions <p><u>Thématiques à aborder en ateliers</u> (les ateliers seront organisés en fonction des besoins et plusieurs thématiques pourront être traitées ensemble) : mobilité, économies d'énergie dans les bâtiments (rénovation, éco-gestes, rafraîchissement), pollution lumineuse, aménagement et adaptation, ressource en eau (qualité, quantité et inondations), déchets, énergies renouvelables et qualité de l'air</p>			
Sensibiliser le grand public			
<p><u>Mettre en place un programme de sensibilisation sur les enjeux du climat et de la transition énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place des animations auprès des scolaires (climat, énergie, mobilité, ressource en eau, alimentation, etc.) > sensibiliser aux éco-gestes les particuliers qui s'engagent dans une rénovation (plaquette, guide) > identifier les possibilités d'action auprès des publics précaires ou susceptibles de l'être (publics des CCAS, ANAH, logements sociaux, etc.) <p>Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication identifiées dans les différents actions</p>			
Sensibiliser les entreprises			
<p><u>Mettre en place un programme de rencontres dans les clubs d'entreprise pour sensibiliser et proposer des solutions sur les économies d'énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > aborder les thématiques : éco-gestes, froid, consommation d'eau, éclairage (intérieur et extérieur, notamment dans les ZAE), CEE (certificats d'économie d'énergie), mobilité > mobiliser les acteurs compétents pour organiser des formations ou renvoyer les entreprises sur les accompagnements réalisés (CMA, CCI) <p>Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions</p>			
Calendrier de l'action			
action de sensibilisation au sein des collectivités (élus, techniciens, etc.)		tout au long du PCAET, selon les besoins	
actions de sensibilisation du grand public aux enjeux climat air énergie			
actions de sensibilisation et de mobilisation des entreprises			
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : voir partenaires	Partenaires	communes, entreprises, porteur du SPPEH, CCI, CMA, réseau GREEN, SNDEC, DDT, équipe projet PPA
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_eau ADAPT_cadredevie	Lien avec d'autres projets et programmes	

Coût estimé	<u>Rencontres thématiques :</u> 500 € par an pour 2 rencontres (à partir de 2021) : 2 500 € <u>animations grand public :</u> 1000 € par an pour une ou 2 animations : 6 000 € <u>Entreprises :</u> 1 000 € par rencontre, 2 rencontres par an sur 4 ans : 8 000 € (financement entreprises)	Financement identifié	voir aussi budget ANIM_suivi
Indicateurs de réalisation	nombre de campagnes de communication réalisées nombre de personnes concernées par les animations		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	économies d'énergies (comportements) : 4800 ménages (800 ménages par an)	17,75 GWh 2,84 ktCO2e	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

AIR_PPA			
Orientation stratégique	Aménager pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Objectif(s)	Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Améliorer la qualité de l'air sur le territoire			
Contexte			
<p>La 2CCAM se situe dans le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve, qui s'étend du pays rochois jusque Chamonix. La géographie du territoire y est favorable à la concentration des polluants, le relief limitant leur dispersion. Bien que les activités ne soient pas plus émettrices de polluants atmosphériques, le contexte nécessite une diminution de celle-ci pour retrouver une bonne qualité de l'air, aujourd'hui dégradée. Un premier PPA a donc été mis en place en 2012, comportant de nombreuses mesures, notamment sur la performance du chauffage au bois, émetteur de particules fines, sur les industries et sur le transport routier (opération Mobil'Arve). Ce PPA a permis de constater une réelle baisse des émissions de polluants atmosphériques et un second PPA a été engagé pour la période 2019-2023.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat comporte un volet air, qui est ici traité de manière transversale dans le plan d'actions, car la baisse des émissions de polluants atmosphériques découle notamment d'actions sur la consommation d'énergie. Cette action a pour but de mettre en place des actions issues du PPA de la vallée de l'Arve qui ne sont pas traitées ailleurs dans le plan d'actions.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Assurer un suivi global de la mise en œuvre des actions du PPA et d'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire			
<ul style="list-style-type: none"> > prendre en compte la qualité de l'air dans les différentes démarches, aménagements, etc. > suivre la mise en œuvre des actions du PPA 			
Communiquer et informer sur la qualité de l'air			
<ul style="list-style-type: none"> > participer à la définition d'une stratégie de communication en faveur de la qualité de l'air (action 4 PPA2) > embaucher un "Ambassadeur de l'air" (service civique) pour contribuer à la communication et engager des animations de sensibilisation sur les différents volets de la qualité de l'air (action 5 & 6 PPA2) > inclure les questions de qualité de l'air intérieur dans les actions de communication et de sensibilisation <p><u>Faire respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre (action 9 PPA2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place une campagne de communication > s'appuyer sur les animations de l'Ambassadeur de l'air 			
Mobiliser les acteurs économiques sur la qualité de l'air			
<p><u>Fonds air-industrie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réalisation de l'étude de préfiguration pour le fonds Air-Industrie > solliciter les entreprises du territoire pour participer à l'amélioration de la connaissance des émissions (action 16 PPA2) > communiquer auprès des entreprises du territoire sur l'aide publique environnementale (fonds Air-industrie, etc.) (action 17 PPA2) <p><u>Agir avec les acteurs du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place un plan de communication et de sensibilisation des professionnels de la construction et travaux publics à la mise en place de pratiques limitant les émissions de polluants atmosphériques (action 18 PPA2) > poursuivre les actions d'optimisation du transport de marchandises dans les entreprises et organiser des rencontres pour valoriser les expériences et les résultats (ex : SNDEC) (action 26 PPA2) > poursuivre et valoriser l'étude du SNDEC sur les émissions de l'industrie du décolletage (transport des pièces de décolletage) (action d'amélioration de la connaissance des émissions dans le cadre du PPA 2) 			
Calendrier de l'action			
réaliser un suivi du PPA 2		2020 à 2023	
réaliser des animations via un ambassadeur de l'air		2020 à 2023	
mobilisation des acteurs		2020 à 2023	
étude sur les émissions du décolletage		2020	
Portage	Pilote : 2CCAM & Etat Mise en œuvre : SNDEC, 2CCAM, Etat, EPIC voisins	Partenaires	Fédération du BTP74 , SNDEC , CCI
Lien avec d'autres actions du PCAET	BAT_acteurs BAT_rénovation	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 4 - 5 - 6 - 9 -16 - 17- 18 - 26 du PPA 2

Coût estimé	<p><u>Ambassadeur de l'air</u> : en service civique, 108 € par mois à la charge de la collectivité, sur 4 ans : 5 180 € + 28 000 € de fonctionnement (7 000 € par an) <u>Communication brûlage des déchets</u> : 1 500 € par an : 9 000 € (financement dans le cadre du PPA) <u>Rencontres pour l'optimisation du transport de marchandises</u> : 2 000 € par rencontre, 1 rencontre par an sur le PPA : 6 000 € (financeurs privés) <u>Fonds air industrie</u> : études de préfiguration : 20 000 € pour 2020 (2CCAM) fonds : 190 000 € (50 000 € 2CCAM en 2020) études des émissions du décolletage : 150 000 € (2020)</p>	Financement identifié	<p><u>Ambassadeur de l'air</u> : service civique donc financement direct de l'état + 100 € pour la collectivité</p> <p><u>Fond air-industrie</u> : 20 000 € 2CCAM sur 2020 (étude) 140 000 € autres financeurs (région, département) 50 000 € 2CCAM (fonds) sur 2020</p> <p>Etudes des émissions du décolletage : SNDEC, ADEME, EPCI du PPA Vallée de l'Arve 30 000 € 2CCAM sur 2020</p>
Indicateurs de réalisation	<p>nombre d'actions de sensibilisation grand public sur la qualité de l'air nombre d'actions de sensibilisation et de mobilisation des entreprises nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif Fonds Air Industrie nombre de particuliers accompagnés dans le cadre du dispositif Fonds Air Bois</p>		
Indicateurs d'efficacité	<p>suivi des émissions de polluants atmosphériques valeur moyenne de l'IQA annuel du territoire</p>		
Gains attendus	<p>émissions de polluants atmosphériques globales actions auprès des entreprises (air-industrie)</p> <p>optimisation du transport de marchandises</p>		<p><i>cf tableau global</i> PM10 : 3,09 PM2,5 : 1,97 Nox : 0 14 kWh et 3,5 ktCO2e</p>
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ADAPT_Forêts			
Orientation stratégique	Rendre les différents secteurs résilients	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Production d'ENR Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Structurer la filière forestière			
Contexte			
<p>La 2CCAM est un territoire couvert à près de 50% par des espaces forestiers dont l'exploitation est très présente et constitue une filière économique forte. Afin d'accompagner le développement et les mutations (adaptation au changement climatique, maintien de l'exploitation, etc.) de cette filière, la collectivité s'est dotée en 2013 d'une charte forestière, comprenant 18 actions ayant pour objectif de mener une animation auprès des propriétaires privés, de développer la desserte mais également d'identifier les besoins en matière d'équipement et d'entreprises. Aujourd'hui il existe donc un partenariat avec le CRPF depuis 2012 et des schéma de desserte ont été réalisés. Au regard des changements climatiques et des enjeux économiques de la filière forestière locale, il apparaît nécessaire de construire une politique de gestion et d'exploitation forestière structurée et permettant de mettre en cohérence les différents usages, en répondant aux enjeux climatiques.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat doit veiller à la coordination des différentes actions de gestion forestière et s'assurer que celles-ci sont cohérentes et que tous les enjeux sont pris en compte. Cette action a donc pour objectif de mettre en place une filière forestière qui répond à la fois aux enjeux économiques, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Mobilisation des propriétaires forestiers			
<p><u>Encourager et accompagner les propriétaires privés dans la gestion forestière</u> > poursuivre et communiquer sur l'accompagnement du CRPF (convention avec la 2CCAM depuis 2012) et de la Chambre d'Agriculture auprès des propriétaires forestiers (outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques) > poursuivre la mobilisation autour des associations de propriétaires forestiers pour encourager les propriétaires à mettre en place une gestion forestière mutualisée (facilitation de l'exploitation, des accès, etc.) et encourager leur création (ASA, ASL, ASGF, etc.) > poursuivre les diagnostics de terrain menés par le CRPF pour identifier l'état des peuplements et les actions à mener > communiquer sur l'outil "la forêt bouge" auprès des propriétaires et les accompagner dans l'utilisation (mettre en place des sessions de formation pour les volontaires)</p>			
<p><u>Mobiliser les outils techniques et législatifs pour lutter contre le morcellement de la forêt</u> > communiquer auprès des propriétaires sur la bourse foncière forestière et proposer un accompagnement ou une formation > mettre en place un accompagnement pour encourager les communes à faire valoir leurs droits de préemption, de préférence et d'accession par l'incorporation lors de la vente de parcelles forestières</p>			
Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local			
<p><u>Assurer la connexion physique de la ressource au besoin</u> > mettre en oeuvre les schémas de desserte des communes (création de pistes et de routes forestières) et s'assurer de la cohérence des schémas avant la réalisation des travaux (continuité des routes entre les communes, limitation de tonnages sur les routes empruntées, mise en conformité des projets avec les différents zonages réglementaires, etc.) > sensibiliser les collectivités aux enjeux et intérêts du débardage par câble et intégrer cette solution aux schémas de desserte > poursuivre l'opération de coopération avec le Châblais sur le séchage bois bûche (LEADER) : voyage d'étude, étude de faisabilité, réunions, document de communication grand public, conférence grand public/élus</p>			
<p><u>Assurer les différentes demandes</u> > communiquer avec le pôle excellence bois sur les besoins de main d'oeuvre (bûcherons) et les offres de formation sur/autour du territoire > réaliser un plan d'approvisionnement territorial pour identifier et étudier les flux de bois (bois d'oeuvre, bois énergie) et assurer un approvisionnement local, notamment pour la ressource en bois énergie > mettre en place une campagne de sensibilisation du grand public à propos de l'exploitation forestière (exemple : "vis ma vie de bûcheron" du PNR des Bauges), afin de d'éduquer sur la nécessité d'exploiter la forêt et les méthodes et limiter le sentiment de désagrément par les visiteurs et les conflits d'usages > créer un groupe de rencontres pour favoriser la coordination et la médiation autour des différents usages et acteurs concernés (randonnée, chasse, production forestière, préservation des milieux naturels et des espèces, etc.)</p>			

Conserver la valeur de la ressourceAccompagner les acteurs forestiers à la mise en place d'itinéraires sylvicoles durables et à une gestion durable de la forêt

- > mobiliser les actions des différents projets au sujet du changement climatique (METIS, etc. pour communiquer auprès des différents acteurs de la filière sur les enjeux du changement climatique
- > organiser des rencontres sur les enjeux et les pratiques à mettre en œuvre (maladies, ravageurs, intempéries, changement climatique, etc.)
- > conseiller sur les essences à planter (dans le cadre de l'accompagnement des propriétaires privés notamment)

Engager des recherches de financement des travaux de régénération sylvicole pour le renouvellement des peuplements

- > communiquer sur les enjeux d'adapter les peuplements pour des peuplements plus durables
- > communiquer sur les besoins d'anticiper la mutation et l'adaptation des processus de transformation du bois aux nouvelles essences plantées
- > encourager des partenariats avec les industriels locaux (ATMB, station de ski ...) pour une démarche vertueuse locale et de compensation environnementale : aide à la replantation des essences en forêts sinitrées de Magland et de Nancy-sur-Cluses, etc.
- > identifier des solutions de financement (à travers le déploiement du dispositif Sylv'ACCTES sur le territoire ; compensation carbone avec des entreprises locales)

Valoriser les certifications de bois (Bois des Alpes, Bois Qualité Savoie)

- > **communiquer auprès des différents acteurs sur l'enjeu des certifications** : qualité du bois, garantie d'origine (dans les marchés publics notamment), valorisation économique, etc.

Calendrier de l'action

mobilisation et accompagnement des propriétaires et exploitants forestiers réalisation de diagnostics de terrain réalisation de routes forestières rédaction du plan d'approvisionnement territorial opérations sur le séchage bois bûche mobilisation globale des acteurs	2020 à 2025 (poursuite d'actions engagées) 2020 à 2025 à commencer dès 2022 puis selon calendriers prévus 2021 à 2023 2020 - 2021 tout au long du plan d'actions
---	---

Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : chambre d'agriculture; ACF	Partenaires	CRPF & ONF ; Communes forestières (ACF) Pôle excellence bois ; Chambre d'agriculture
Lien avec d'autres actions du PCAET	ENR_bois	Lien avec d'autres projets et programmes	programme LEADER (débardage par câble et séchage du bois-bûche) action n°30 PPA 2
Coût estimé	accompagnement des propriétaires par le CRPF : 31 300 € par an : 187 800 € diagnostics de terrain (CRPF) : 5 000 € par diagnostic, 5 diagnostics par an : 150 000 € réalisation des routes forestières (création : 40€/m linéaire, entretien : 25€/m linéaire) 2 km de routes créés : 80 000 € (à préciser) Séchage bois - bûche : 63 000 € sur 2 ans Plan d'Approvisionnement Territorial : 30 000 €	Financement identifié	accompagnement CRPF (par an): FEADER : 25 000 € ; CCMG : 3 150 € 2CCAM : 3 150 € diagnostic de terrain réalisés par le CRPF : 150 000 € Subventions régionales pour les routes forestières via le FEADER (50 à 80%) : environ 56 000 € possibles Séchage bois-bûche sur 2 ans : 2CCAM : 35 000 € LEADER : 21 000 € CCMG : 7 000 €
Indicateurs de réalisation	nombre d'adhérents dans les associations de propriétaires forestiers nombre de m linéaire de desserte forestière créés		
Indicateurs d'efficacité	ha de forêt exploitées m3 de bois d'œuvre produits annuellement dans une certification de qualité m3 de bois de chauffage produits annuellement dans une certification de qualité		
Gains attendus	maintien de la surface forestière (puit de carbone)		NQ
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ADAPT_Cadre de vie			
Orientation stratégique	Aménager pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+++		
Préserver la santé et le cadre de vie des habitants			
Contexte			
Le territoire de la 2CCAM bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'un urbanisme pavillonnaire recherché et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certains nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tel une qualité de l'air dégradée ou des risques naturels. Le territoire est d'ailleurs compris dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de la vallée de l'Arve, ses objectifs devant alors être pris en compte dans le cadre du PCAET. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire, notamment vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques au changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.			
Modalités de mise en œuvre			
Adapter l'espace urbain aux conséquences du changement climatique			
<p><u>Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments > sensibiliser les élus et techniciens > intégrer le confort d'été dans les constructions neuves et rénovation (cf fiche BAT_rénovation) <p><u>Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur dans les centres-bourgs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > intégrer dans les documents d'urbanisme les TVB et des objectifs de végétalisation importants (coefficient de biotope, etc.) > lors d'aménagements, notamment en zone déjà urbanisée, privilégier l'usage de matériaux perméables et augmenter la végétalisation du site > identifier des secteurs d'îlots de chaleur et les possibilités pour limiter le phénomène > prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (OAP : écoquartiers) > sensibiliser les techniciens des collectivités aux types de plantes à choisir dans les espaces verts (cf fiche sensibilisation) 			
Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air			
<p><u>Prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitat ou les établissements accueillant du public à proximité immédiate des principales sources d'émissions polluantes (axes routiers notamment) ; > prendre en compte dans les documents d'urbanisme la question de la qualité de l'air, pour limiter l'exposition des établissements accueillant un public sensible à une qualité de l'air dégradée, à travers, par exemple, une OAP thématique qualité de l'air, une cartographie stratégique de la qualité de l'air, ou la mise en oeuvre de mesures d'éloignement ou d'aménagement permettant de limiter l'exposition > prendre en compte la question des plantes allergisantes dans la végétalisation de l'espace urbain <p><u>Limiter l'exposition des établissements accueillant un public sensible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > généraliser les mesures ponctuelles de sensibilisation des automobilistes aux abords des établissements sensibles (écoles, centres de soins, etc.) : affichages sur les "bonnes pratiques", type moteur à l'arrêt pour le stationnement de courte durée > sur les établissements les plus exposés, identifier les mesures possibles permettant de limiter l'exposition à une qualité de l'air dégradée (mesures d'éloignement ou barrières) <p><u>Améliorer les recommandations sanitaires et le suivi de l'impact de la pollution de l'air (action 11 PPA2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur les mesures à mettre en place en cas de pic de pollution, détaillées dans le PPA > communiquer pour rappeler les mesures spécifiques applicables au territoire : interdiction des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants, limitation de la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute en période hivernale, interdiction du brûlage des déchets verts, interdiction des feux d'artifices en pic de pollution <p>Mettre en oeuvre les actions du PPA (cf fiche AIR_PPA)</p>			
Préserver le cadre de vie			
<p><u>Rédiger une charte paysagère pour encadrer le développement de l'urbanisme, des ENR, etc.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réalisation d'un diagnostic du paysage et de ses enjeux > définition d'objectifs et d'actions de préservation du paysage, notamment pour limiter l'impact de certains développements (urbanisme, ENR) et les encadrer 			
Calendrier de l'action			

actions de sensibilisation du grand public actions de sensibilisation élus et acteurs privés intégration dans les documents d'urbanisme réalisation d'une charte paysagère		2020 à 2025 2020 - 2021 tout au long du PCAET 2021 à 2023	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : 2CCAM, communes	Partenaires	Etat, communes
Lien avec d'autres actions du PCAET	BAT_rénovation AIR_PPA	Lien avec d'autres projets et programmes	Actions 11 PPA2
Coût estimé	Charte Paysagère : 30 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	rédaction de la charte paysagère (oui/non) part des marchés publics intégrant des exigences environnementales		
Indicateurs d'efficacité	ha d'espaces verts urbains		
Gains attendus	NQ		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ADAPT_Eau			
Orientation stratégique	Aménager pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	++		
Préserver la ressource en eau			
Contexte			
<p>La question de la ressource en eau sur le territoire de la 2CCAM porte aujourd'hui surtout sur la question de la qualité des eaux, bien que le sujet de la quantité d'eau disponible dans les cours d'eau et pour les différents usages soit de plus en plus importante au regard des évolutions climatiques. En effet, une mauvaise qualité des eaux avait été constatée, notamment sur l'Arve. Dans le cadre du contrat de rivière de la vallée de l'Arve, le dispositif Arve Pure 2018 a alors été mis en place afin de répondre à cet enjeu. Toutefois, si la question de la disponibilité de la ressource n'est aujourd'hui pas encore un enjeu majeur, il est nécessaire d'anticiper les problématiques, et de mettre en place dès maintenant des mesures permettant de limiter les consommations d'eau, notamment au regard de l'augmentation constante de la population sur le territoire.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette question, cette action a pour but de les soutenir et d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait et sur le besoin de préserver la qualité de l'eau.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Encourager le grand public à améliorer ses pratiques			
<p><u>Sensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau</u> > poursuivre les actions de sensibilisations auprès du grand public (SM3A) > en partenariat avec les syndicats des eaux, encourager ou initier une campagne de communication sur les éco-gestes d'économie d'eau</p> <p><u>Encourager la récupération des eaux de pluie</u> > mettre en place une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie > étudier la possibilité à chaque construction ou rénovation d'installer des cuves de récupération des eaux de pluie à destination des usages d'arrosage des jardins notamment</p>			
Montrer l'exemplarité des collectivités			
<p><u>Protéger la ressource en eau potable</u> > poursuivre les efforts du syndicat de gestion des réseaux d'eau sur la chasse aux fuites > réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.)</p> <p><u>Assurer une gestion des eaux transparente pour le réseau hydraulique</u> > intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues > intégrer dans les documents d'urbanisme des objectifs de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux</p>			
Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau			
<p><u>Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau</u> > organiser des rencontres avec les clubs d'entreprises sur la question de la ressource en eau et proposer des solutions > diffuser une communication à toutes les entreprises sur les enjeux de la ressource en eau et les contacts compétents pour un accompagnement (CMA, Syndicat des eaux, démarche "Optiflux" par la CCI) > accompagner les industriels dans la gestion de leurs rejets d'eaux usées ou rejets dans le milieu (notamment dans le cadre du dispositif Arve Pure 2022 (ex. SNDEC))</p>			
Calendrier de l'action			
actions de sensibilisation du grand public		tout au long du PCAET	
actions de sensibilisation des collectivités		tout au long du PCAET	
actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs et industriels		tout au long du PCAET	
réalisation de zonage des eaux pluviales		2023 à 2025	
Portage	Pilote : 2CCAM et SM3A, réseau GREEN (entreprises) Mise en œuvre : SM3A, communes, partenaires	Partenaires	SM3A; SIVOM, CA, CCI, CMA communes, entreprises, SNDEC
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	Arve pure 2018 ALP'EAU

Coût estimé	Accompagnement Arve Pure (sur le dispositif existant) Accompagnement agriculteurs (sur accompagnements déjà existants)	Financement identifié	Arve Pure : 2 ETP 2CCAM (subvention des postes 50%) ; subventions par l'agence de l'eau
Indicateurs de réalisation	nombre d'actions de sensibilisation grand public et entreprises		
Indicateurs d'efficacité	consommations d'eau en m3 par an (grand public)		
Gains attendus	NQ		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ADAPT_risques			
Orientation stratégique	Aménager pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Puits de carbone
Priorité de l'action	+++		
Réduire l'exposition des populations aux risques d'inondation			
Contexte			
Le territoire de la 2CCAM est concerné par le risque d'inondation, tant par le débordement des cours d'eau que par le ruissellement des eaux de pluie. Il est d'ailleurs couvert par un plan de prévention des risques d'inondation. Aujourd'hui le risque d'inondation est également traité dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) porté par le SM3A, en particulier le risque de débordement de cours d'eau. La question du ruissellement des eaux nécessite encore d'être prise en compte de manière forte dans le risque qu'elle représente (inondation, mais également mouvements de terrain). En effet elle fait écho à de nombreuses problématiques, notamment celle de l'artificialisation des sols. Dans le cadre du contrat de territoire ENS, des études et plans de gestion sont conduits sur les zones humides.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, notamment en s'appuyant sur des programmes menés par d'autres structures. Cette action porte donc sur la gestion des risques naturels auxquels le territoire est confronté, en particulier les inondations et les mouvements de terrain, par le biais de la gestion de l'artificialisation des sols et du maintien des zones humides, ayant également un impact fort en matière de séquestration de carbone.			
Modalités de mise en œuvre			
Restaurer et préserver les zones humides			
<p><u>Développer la connaissance des zones humides et les préserver</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser l'étude prévue sur les zones humides dans le cadre du Contrat de territoire ENS > définir un plan de gestion des zones humides (ENS) permettant de mettre en place des actions de préservation et de restauration > mettre en place le plan de gestion <p><u>Sensibiliser les propriétaires aux différents enjeux (biodiversité, puits de carbone, ressource en eau), notamment lors des transmissions d'exploitations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuite du développement des projets sur les espaces agricoles à forts enjeux pour la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement > rapprocher les agriculteurs de la chambre d'agriculture pour mettre en place des programmes de gestion des zones humides 			
Limiter l'artificialisation des sols			
<p><u>Développer une culture du risque et sensibiliser aux 'bonnes pratiques' d'aménagement et d'occupation du territoire (action 1B PAPI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser une rencontre avec les élus et techniciens autour de la question "Zéro artificialisation nette" et des solutions à mettre en place (cf fiche ANIM_sensibilisation) > communiquer auprès des aménageurs, entreprises sur la désimperméabilisation et les pratiques pour limiter l'artificialisation des sols <p><u>Assurer une gestion transparente des eaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > cf action ADAPT_eau <p><u>Mettre en place des pratiques limitant le ruissellement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre le développement des réseaux séparatifs > s'appuyer sur les PPRi et les PAPI pour identifier les sites sensibles au ruissellement et les pratiques à mettre en place avec les acteurs (agriculteurs, entreprises, collectivité) (action 6 PAPI, mais hors territoire dans le PAPI) > Intégrer les nouvelles connaissances des risques dans des PPRi et PPRn révisés (action 4 PAPI) 			
Calendrier de l'action			
études et plan de gestion des zones humides		2024 - 2025	
action de sensibilisation et information sur l'artificialisation des sols		2020 à 2025	
poursuite du développement des réseaux séparatifs		2020 à 2025	
Portage	Pilote : 2CCAM et communes Mise en œuvre : CEN, communes	Partenaires	CEN, SM3A, SIVOM, Chambre d'agriculture
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_eau ANIM_sensibilisation	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 1B - 4 - 6 du PAPI

Coût estimé	Zones humides : étude et plan de gestion : 15 000 € par an sur 2 ans : 30 000 € réseaux séparatifs : 2 000 000 € par an (hors budget PCAET)	Financement identifié	Zones humides : 15 000 € 2CCAM sur 2 ans 15 000 € département sur 2 ans Subventions dans le cadre du PAPI
Indicateurs de réalisation	nombre d'ha de zones humides restaurées part des marchés publics (travaux d'aménagement, voirie, et.) incluant une clause sur les matériaux perméables dans les constructions et aménagements		
Indicateurs d'efficacité	ha rendus perméables		
Gains attendus	séquestration de carbone par les zones humides		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ADAPT_Tourisme			
Orientation stratégique	Rendre les différents secteurs résilients	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	++		
Développer un tourisme durable et résilient			
Contexte			
<p>Le territoire de la 2CCAM dispose d'une activité touristique importante, notamment concernant le tourisme d'hiver. Toutefois cette activité peut être remise en question dans les années à venir en raison des conséquences du changement climatique et de la perte d'enneigement. Si la mutation de l'activité est déjà engagée, avec par exemple un développement des activités estivales de pleine nature et des équipements de soutien de l'activité hivernale (ski), il est nécessaire d'accompagner cette transformation, afin d'assurer une activité résiliente et de limiter l'impact sur l'environnement et le climat de celle-ci. Aujourd'hui un schéma de développement touristique est en cours de rédaction afin de structurer l'offre touristique pour la suite.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat doit contribuer à l'adaptation au changement climatique des activités du territoire. Cette action a donc pour but d'accompagner la mutation de l'activité touristique locale pour répondre aux nouveaux enjeux et développer l'activité, mais également de limiter son impact sur l'environnement.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Développer un tourisme durable			
<p><u>Mettre en oeuvre et encourager les pratiques durables autour de l'activité touristique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur les accès en transports en commun et sur les systèmes d'autopartage (cf action MOB_covoiturage), en même temps que la promotion touristique du territoire (en faire un atout) > mettre en place un programme de sensibilisation au respect des espaces naturels (sentiers, etc.) > mettre en place un programme de sensibilisation des professionnels du tourisme et poursuivre les efforts de l'office du tourisme > mettre en place une concertation avec les professionnels du tourisme pour la rédaction d'un document permettant de communiquer aux touristes les bonnes pratiques et d'engager les professionnels dans une démarche de charte ou de label (dispositif à définir) > communiquer l'offre du Funiflaïne pour la desserte d'une partie des stations <p><u>Poursuivre les actions de sensibilisation à la gestion des déchets dans les sites naturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > installation de pancartes interdisant de jeter les déchets sur les parcours de randonnée, dans les sites > à l'entrée des sites et/ou sur les parkings, mettre des pancartes incitant les visiteurs à garder leurs déchets avec eux > installer des lieux de collecte 			
Faire évoluer l'activité touristique pour répondre aux conséquences du changement climatique			
<p><u>Adapter l'activité touristique aux évolutions du changement climatique, notamment concernant le tourisme d'hiver</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place le schéma de développement touristique > développer le tourisme 4 saisons et notamment l'activité en automne > faire la promotion des activités touristiques hors hiver > communiquer sur de nouvelles cibles en lien avec le développement de l'activité hors saison forte <p><u>Développer le tourisme sur les atouts du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > valoriser les activités liées au terroir, notamment en lien avec le programme LEADER (CCI, CMA et CA) qui comporte une action de développement de la filière locale auprès des offices de tourisme (présence aux événements développement d'une marque locale, etc.) 			
Calendrier de l'action			
schéma de développement touristique		2020 à 2025	
actions de communication et sensibilisation		2020 à 2025	
livret de développement durable du tourisme		2020 à 2022	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : 2CCAM et partenaires	Partenaires	office de tourisme, CCI, CMA, CA
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_covoiturage ADAPT_forêts ADAPT_agriculture	Lien avec d'autres projets et programmes	schéma de développement touristique

<p>Coût estimé</p>	<p>sensibilisation sur les espaces naturels : 10 000 € par an: 60 000 € concertation pour le livret DD tourisme : 15 000 €</p>	<p>Financement identifié</p>	<p>Programme LEADER Sensibilisation espaces naturels : 80% aides département par an</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>nombre d'actions de sensibilisation pour un tourisme responsable (grand public) nombre de professionnels du tourisme engagés dans la démarche de charte/label nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation à la biodiversité et aux espaces naturels</p>		
<p>Indicateurs d'efficacité</p>	<p>contacts en office de tourisme hors saison hivernale</p>		
<p>Gains attendus</p>	<p>NQ</p>		
<p>Recommandations transversales sur l'environnement (EES)</p>	<p>Veiller à limiter les consommations d'énergie et l'impact global sur l'environnement de l'activité touristique</p>		

ADAPT_Agriculture			
Orientation stratégique	Rendre les différents secteurs résilients	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+		
Développer une filière agricole résiliente et durable			
Contexte			
L'agriculture sur le territoire de la 2CCAM est en grande partie une activité de pastoralisme, qui a contribué à façonner le paysage et l'identité du territoire, et qui aujourd'hui participe à son attractivité touristique. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telles la pression foncière ou la fermetures des espaces, mais également les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau, par exemple. Pour répondre aux enjeux de la filière agricole pastorale, deux plans pastoraux territoriaux et projets agro-environnementaux et climatiques ont été mis en place, sur les territoires du Haut-Giffre et Fier-Aravis, avec pour objectif de préserver le dynamisme agro-pastoral, de conserver ces espaces et d'organiser la bonne cohabitation entre les différents usages.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de mettre en place des accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole. Enfin, les actions de maintien de l'activité agricole locale ont aussi des impacts positifs sur la séquestration du carbone et la perméabilité des sols.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables			
<p><u>Poursuivre les actions d'accompagnement sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser des animations et des formations vers des pratiques plus durables, promotion des MAEC (dans le cadre des PAEC) > poursuivre les documents d'informations et les journées de découverte d'exploitations engagées dans la mise en œuvre des MAEC et des PPT > organiser un Projet Agricole de Territoire, formation VIVEA pour partager un diagnostic et définir les préconisations et le plan d'actions <p><u>Diffuser auprès des agriculteurs les moyens et aides disponibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre la communication auprès des agriculteurs par les réseaux identifiés > communiquer sur les différents accompagnements possibles (chambre d'agriculture) : rencontres, réseaux existants, etc. 			
Maintien et adaptation de l'activité agricole et pastorale locale			
<p><u>Lutter contre le morcellement / préservation du foncier agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser l'étude de définition de la stratégie pastorale (dans le cadre ENS) > poursuivre les actions de gestion du foncier pastoral engagées dans le cadre des plans pastoraux territoriaux (PPT Fier-Aravis & PPT Arve Giffre, avec les porteurs actuels) > mettre en place un dispositif de sensibilisation pour les transmissions d'exploitations (mise en œuvre à étudier) <p><u>Poursuivre les actions de sensibilisation du grand public pour valoriser et préserver l'activité pastorale et agricole</u></p> <p><u>Identifier des solutions d'adaptation au CC et expérimenter avec des exploitations volontaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > s'appuyer sur la feuille de route qui sera transmise par la chambre d'agriculture 			
Développer les circuits courts			
<p><u>Valoriser les productions locales et encourager la consommation locale (poursuite des actions LEADER et du Système Alimentaire Territorial)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre à jour et communiquer sur l'annuaire des producteurs locaux > introduire les produits locaux sur les événements et les réunions des collectivités territoriales > poursuivre l'accompagnement au développement de projets de vente à la ferme et notamment la formation des agriculteurs et des artisans > mettre en relation les restaurants et les fermes locales <p><u>Mettre en place un programme d'alimentation territoriale à l'échelle du futur SCoT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > mener une réflexion globale sur l'alimentation > identifier une stratégie alimentaire territoriale > accompagner la structuration des circuits de proximité 			
Calendrier de l'action			

accompagnement des agriculteurs (animations et formations) actions de préservation du foncier stratégie pastorale développement des circuits-courts programme alimentaire territorial		2020 à 2025 à définir 2020 puis à définir 2022 à 2025 2022 - 2023	
Portage	Pilote : 2CCAM et CA Mise en œuvre : CA, 2CCAM, SEA74	Partenaires	Agriculteurs, EPCI voisins, associations pastorales, SAFER, CA,
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_tourisme	Lien avec d'autres projets et programmes	programme LEADER Plans Pastoraux Territoriaux Projet Agro-environnemental et Climatique Mont-Blanc Arve Giffre / Fiers Aravis Projet agricole de territoire
Coût estimé	Animations et formations pour les agriculteurs : 10 000 € par an : 60 000 € (autres financeurs, type CA) Stratégie pastorale : 16 500 € Actions de préservation du foncier : <u>achat de foncier</u> coût à définir Accompagnement des projets de vente à la ferme : au cas par cas Programme Alimentaire Territorial : 30 000 €	Financement identifié	stratégie pastorale : environ 50 % par le département environ 50% pour la 2CCAM Vente à la ferme : LEADER (1 poste à la 2CCAM + financements projets LEADER et CA) PPT et PAEC ; fonctionnement actuel
Indicateurs de réalisation	nombre d'actions de sensibilisation réalisées pour les agriculteurs rédaction du programme alimentaire territorial réalisation de la stratégie pastorale		
Indicateurs d'efficacité	ha de foncier agricole nombre de projets de vente à la ferme		
Gains attendus	maintien de la surface agricole (puit de carbone)		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à réduire la quantité de déchets non valorisés Veiller à augmenter la production d'ENR		

ADAPT_Déchets			
Orientation stratégique	Rendre les différents secteurs résilients	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Réduction des émissions de GES
Priorité de l'action	+		
Gestion des déchets			
Contexte			
<p>La gestion des ordures ménagères est déjà efficace sur le territoire de la 2CCAM. Le contexte péri-urbain à rural avec un habitat individuel important constitue également un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par la biais de la pratique du compostage. L'achat de composteurs et la revente aux ménages à un tarif incitatif est d'ailleurs déjà une action en cours depuis 2009 dans le cadre du SIVOM et 2014 dans le cadre de la 2CCAM. De plus la généralisation du tri des biodéchets à la source devenant une obligation d'ici le 1er décembre 2023, il apparaît nécessaire d'identifier les différents besoins des entreprises et collectivités du territoire pour mettre en place des solutions de gestion des biodéchets. En parallèle de la question des biodéchets, celle de la production des déchets de manière globale représente un enjeu pour le PCAET, notamment au regard de la pollution atmosphérique que cela peut représenter.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat peut agir de manière indirecte sur les émissions GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques, en agissant sur les déchets par exemple. Cette action a pour objectif de contribuer à la réduction des biodéchets des ménages par la pratique du compostage, mais également de mettre en place des démarches permettant de limiter la production des déchets sur le territoire.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Inciter les ménages au compostage des biodéchets			
<p><u>Faciliter la mise en place de la démarche de compostage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > pérenniser la mise en place du dispositif incitatif pour les ménages (par les collectivités) : achats de composteurs et proposition d'un tarif incitatif de revente aux ménages > étudier la possibilité de l'étendre à la mise à disposition de poules permettant de réduire les déchets non valorisés <p><u>Sensibiliser et former à la pratique du compostage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > diffuser des informations lors de la campagne de communication (site internet de la 2CCAM, règlement de collecte, guide du tri) > poursuivre l'organisation des rencontres et des formations sur le compostage et le lombricompostage (stands, animations, etc.) > communiquer sur ces rencontres lors de la campagne de communication et les distributions <p><u>Développer le nombre de sites de compostage partagés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier au sein des communes des sites stratégiques pour le développement de composteurs collectifs > identifier des porteurs projets pour l'animation des composteurs (collectivité, habitants, bailleurs, etc.) <p><u>Faire respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre (action 9 PPA2)</u> Cf action AIR_PPA</p>			
Encourager les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche exemplaire de réduction des déchets			
<p><u>Communiquer auprès des collectivités sur les démarches ambitieuses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser un retour d'expérience sur des initiatives zéro déchets > diffuser les résultats aux collectivités lors d'une rencontre > sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux de la réduction des déchets <p><u>Mettre en place un suivi des démarches de gestion des biodéchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les gros producteurs de biodéchets (plus de 10 tonnes par an) et identifier la filière de valorisation mise en place > en l'absence de filière, accompagner le producteur dans sa démarche > suivre les projets de développement de méthanisation et les gisements de déchets mobilisés, afin d'identifier les impacts sur les collectes de déchets 			
Accompagner le développement de l'économie circulaire			
<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation à la réutilisation des déchets industriels et à l'économie circulaire : travail de mise en relation entre les différents producteurs de déchets 			
Gestion des déchets de chantier, notamment en lien avec la rénovation			
<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'une Charte « Entreprise exemplaire/entreprise engagée » (action 19 PPA2) > Mailler le territoire en installations de traitement de déchets inertes du BTP (action 20 PPA2) > Prendre en compte les critères environnementaux dans les marchés publics 			
Calendrier de l'action			

développement de la pratique du compostage actions de sensibilisation à la réduction des déchets développement de l'économie circulaire actions sur les déchets de chantiers, charte entreprise installation déchets inertes		2020 à 2025 2020 - 2025 à définir à partir de 2020 à définir (2022 - 2023)	
Portage	Pilote : 2CCAM et communes Mise en œuvre : voir <i>partenaires</i>	Partenaires	SIVOM, entreprises et groupements d'entreprises, fédération du BTP 74, Etat
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_agriculture	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 19 - 20 - 28 PPA2
Coût estimé	Compostage partagé : 3 composteurs & matériel : 730 euros ; animation des sites : 430 euros pour 10 participants / personnes référentes, par an. prévision 2020 : 17 000 € par an (102 000 € sur 6 ans) Accompagnement à la réduction et gestion des déchets : prévisions 2020 : 8 000 € SERD et 15 000 € communication (part attribuée au PCAET) : 23 000 € par an : 138 000 € économie circulaire : à définir selon ce qui est identifié charte entreprises : 5 000 € (communication, mobilisation, financeurs privés) Une installation de traitement des déchets inertes : à définir, action dans le cadre du PPA	Financement identifié	Budget déchets (par an) 2CCAM : 17 000 € compostage 8 000 € SERD 15 000 € communication 3 ETP à la 2CCAM Communication brûlage des déchets : PPA
Indicateurs de réalisation	nombre de composteurs installés nombre de signataires de la charte entreprises		
Indicateurs d'efficacité	volume de déchets ménagers collectés		
Gains attendus	gain GES pour le traitement des déchets gains polluants atmosphériques (installations de traitement des déchets inertes et interdiction du brûlage à l'air libre)		NQ PM0 : 0,7 PM2,5 : 0,138 Nox : 0,85
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ENR_Planification			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'énergie renouvelable
Priorité de l'action	+++		
Faciliter le développement des ENR			
Contexte			
Afin de massifier le développement des productions d'énergie renouvelable sur le territoire, il est nécessaire de créer un contexte qui y sera favorable et qui facilitera les différentes démarches. Aujourd'hui il n'existe pas sur le territoire de dispositif ou de démarche spécifique permettant d'accompagner le développement des ENR, tant en terme de mobilisation des acteurs, que de planification.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat a pour objectif d'initier, de faciliter et d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que d'assurer le développement coordonné des réseaux de distribution de l'énergie. Cette action a pour but de mettre en oeuvre une stratégie de développement des ENR et des réseaux sur le territoire.			
Modalités de mise en œuvre			
Mobiliser autour de la production d'ENR			
<p><u>Mobiliser les acteurs économiques</u></p> <p>> identifier et mobiliser les différents acteurs (entreprises, aménageurs, collectivités, etc.) en lien avec les différents projets</p> <p><u>Mobiliser et accompagner les citoyens</u></p> <p>> créer un guichet unique de l'information sur les énergies renouvelables (associé au service de conseil sur la rénovation énergétique)</p> <p>> mettre en place une communication pour informer de l'existence de ce guichet permettant un conseil indépendant sur la production d'ENR</p>			
Planifier le développement des énergies renouvelables			
<p><u>Réaliser et mettre en place un Schéma Directeur des Energies</u></p> <p>> recruter un bureau d'étude pour la réalisation du SDE</p> <p>> réaliser le diagnostic des consommations, productions et transports d'énergie</p> <p>> définir les évolutions énergétiques du territoire et rédiger un plan d'actions permettant d'optimiser toute la chaîne de l'énergie (document cadre des stratégies énergétiques du territoire : réduction des consommations, production d'ENR, optimisation et développement des réseaux)</p> <p><u>Identifier des zones de développement des ENR dans les documents d'urbanisme</u></p> <p>> cf action ENR_photovoltaïque pour le photovoltaïque au sol</p> <p>> identifier les sites dont l'usage agricole ou naturel n'est pas possible pour limiter l'impact pour le développement de photovoltaïque au sol, méthaniseurs, etc.</p>			
Adapter le réseau électrique			
<p><u>Concerter la planification du raccordement au réseau des installations de production avec le gestionnaire de réseau de distribution, les producteurs et l'autorité concédante</u></p> <p>> identifier au moment de la réalisation des études pour de nouveaux aménagements comprenant une production photovoltaïque, les besoins en matière de raccordement au réseau</p> <p>> identifier dans les projets d'aménagement les possibilités d'autoconsommation collective</p> <p><u>Optimiser le réseau électrique</u></p> <p>> poursuivre les actions du SYANE sur le renforcement et la sécurisation du réseau électrique</p> <p>> mobiliser le SYANE sur l'outil Symaginer</p> <p><i>Le SYANE développe un outil informatique rassemblant les données de consommations, production et distribution d'énergies. Cet outil permet de décliner la stratégie territoriale des collectivités en projets opérationnels. Symaginer est l'outil du syndicat pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques. Il est également proposé aux intercommunalités adhérentes comme aide et support au suivi de planification énergétique dans le cadre de la démarche PCAET.</i></p>			
Calendrier de l'action			
rédaction du SDE mobilisation des acteurs optimisation du réseau électrique		2022 à partir de 2022 tout au long du PCAET	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : 2CCAM, SYANE, communes, FDBTP 74	Partenaires	SYANE, EPCI voisins, structure porteuse de l'EIE/SPEEH, communes

Lien avec d'autres actions du PCAET	actions ENR	Lien avec d'autres projets et programmes	
Coût estimé	Rédaction du SDE : 80 000 € guichet unique : compris dans le SPPEH, modalités à définir	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	nombre de contacts "ENR" au guichet unique rédaction du schéma directeur des énergies (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité	nombre de projets ENR tous types confondus		
Gains attendus	NQ		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

ENR_Photovoltaïque			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'énergie renouvelable
Priorité de l'action	+++		
Valoriser les potentiels en photovoltaïque			
Contexte			
<p>La 2CCAM dispose d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également des sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles, etc. Il s'agit ainsi du deuxième gisement d'énergie renouvelable du territoire. La filière commence à se mettre en place, notamment pour les particuliers et les collectivités. Le SYANE a par exemple mis en place un accompagnement par les Conseillers en Energie Partagée pour les collectivités adhérentes. Une société d'économie mixte Syan'EnR a été créée suite à la volonté des collectivités de Haute-Savoie de se doter d'un outil opérationnel pour le développement des énergies renouvelables (production et distribution). Le contexte réglementaire tend également à favoriser les projets d'autoconsommation et précisément les projets d'autoconsommation collective "étendus" en permettant à des partenaires industriels, collectivités, particuliers, de se regrouper en association pour s'équiper et produire de l'électricité et partager l'électricité produite entre les différents membres de cette association.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés. Cette action a pour objectif d'identifier et mobiliser des gisements importants et d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur les partenaires moteurs des nouveaux dispositifs que sont le Syane et Enedis.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Etudier les potentiels sur les grandes superficies			
<p><u>Identification du potentiel de grandes surfaces photovoltaïques (bâtiments publics, bâtiments tertiaires ou industriels privés, ombrières de parkings)</u> > recenser les sites présentant un intérêt pour y développer du photovoltaïque (identification des sites, contact avec des partenaires relais, etc.) > mobiliser les propriétaires en les informant et les incitant à passer à l'acte (appui sur les acteurs relais : SNDEC, etc.) > accompagner le porteur de projet à la mise en œuvre de l'installation (appui sur les acteurs relais : SYANE, etc.) > privilégier des constructeurs français de panneaux photovoltaïques <i>pour les communes adhérentes au service de CEP du SYANE, les études d'opportunité sur des bâtiments publics peuvent être réalisées par le SYANE et les études de faisabilité peuvent être co-financées par le syndicat à 70% (HT)</i> En fonction des résultats des études sur le photovoltaïque, la réalisation d'un cadastre pourra être envisagée.</p>			
Accompagner les projets citoyens			
<p><u>Mobiliser les citoyens</u> > mise en œuvre d'une campagne de communication, d'information et d'échange autour du photovoltaïque et des modes de production (centrales villageoises, individuel, etc.) > organiser des événements ou des forums autour de la transition énergétique et des énergies renouvelables à destination de tous les publics > identifier des porteurs potentiels de projets</p> <p><u>Favoriser le développement des projets collectifs</u> > accompagner et guider les groupes de citoyens : aide à la structuration du groupe, du projet, information sur les démarches et étapes à venir > privilégier des constructeurs français de panneaux photovoltaïques > aide à la constitution de groupes de travail (recherche de toits, juridique, financier, communication...) et soutien technique et financier (y compris petites formations) sur ces différents sujets</p>			
Faciliter le développement du photovoltaïque			
<p><u>Pour les projets de PV au sol</u> > prévoir dans les PLU la détermination de zones spécifiques à la production d'ENR (Npv par exemple) pour ne pas bloquer les éventuels projets (les zones peuvent se calquer sur les espaces déterminés dans l'étude sur les grandes surfaces) et définir les critères d'installation (hors sols agricoles : uniquement des sols très dégradés)</p> <p><u>Etudier systématiquement la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou un dépôt de permis de construire</u> > les entreprises souhaitant construire un bâtiment sur le territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR</p>			
Calendrier de l'action			
mobiliser sur les grandes superficies		2022 - 2024	
mobiliser les citoyens		2022 - 2025	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : SYANE, 2CCAM, communes	Partenaires	SYANE, communes, SYAN'ENR

Lien avec d'autres actions du PCAET	ENR_planification	Lien avec d'autres projets et programmes	
Coût estimé	<p>mobilisation sur les grandes superficies : 5 000 €</p> <p>animation des citoyens : 2 000 € par an sur 4 ans : 8 000 €</p>	Financement identifié	<p>AAP région</p> <p>SYANE : études de faisabilité sur les bâtiments publics, études de faisabilité co-financées par le syndicat à 70% (HT)</p>
Indicateurs de réalisation	<p>m² de panneaux installés sur des grandes superficies</p> <p>nombre de projets citoyens accompagnés</p> <p>m² de panneaux installés dans des projets citoyens</p>		
Indicateurs d'efficacité	<p>MWh produits sur les grandes superficies</p> <p>MWh produits en projet citoyen</p>		
Gains attendus	<p>environ 20% des surfaces de bâtiments publics, ombrières et entreprises sont équipés</p> <p>près de 1000 maisons (ou équivalent en logement) équipés de panneaux</p>		<p>17,41 GWh produits et 1,43 ktCO2e évité</p> <p>2,55 GWh produits et 0,21 ktCO2e évités</p>
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	<p>Veiller à limiter la quantité de déchets (filiales de recyclage) et veiller à prendre en compte l'empreinte carbone des installations</p> <p>Veiller à l'intégration paysagère des projets de photovoltaïque</p>		

ENR_Bois			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'ENR Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Encourager l'usage d'un bois énergie performant			
Contexte			
<p>L'usage du bois comme mode de chauffage est un usage traditionnel sur le territoire de la 2ccam, dont près de la moitié est couvert de forêt. Toutefois aujourd'hui cela soulève certaines problématiques, notamment la question de la qualité de l'air. En effet la combustion de bois dans des appareils de chauffage anciens, voire vétustes (foyers ouverts, vieux poêles à bois) engendre d'importantes émissions de polluants atmosphériques, en particuliers des particules fines. Le premier PPA de la vallée de l'arve avait déjà permis d'engager de nombreuses démarches de renouvellement des appareils de chauffage au bois, notamment avec la création d'un fonds air bois. En 2013 le territoire s'était doté d'une charte forestière, permettant de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à la ressource et développer la filière bois. Aujourd'hui l'enjeu porte sur la massification de ces démarches et sur la valorisation de la ressource locale en bois énergie.</p>			
Objectifs de l'action			
Le PCAET encourage le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le cadre d'une production locale, permettant de valoriser les ressources du territoire. Cette action a donc pour objectif de développer l'usage du bois de chauffage en prenant en compte les différents enjeux locaux, en l'occurrence la question de la qualité de l'air et l'utilisation d'une ressource locale et de qualité.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
<p>Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers (environ 850 appareils de chauffage bois ancien à changer sur 3 ans - PPA2)</p> <p><u>Communiquer auprès des particuliers sur l'enjeu et les aides disponibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre la sensibilisation des particuliers à l'impact du changement d'appareil de chauffage (économies d'énergie, qualité de l'air) > poursuivre la communication sur les aides disponibles > mettre en place une communication sur l'interdiction des foyers ouverts et appareils de chauffage non performants en 2021 (action n°8 PPA2) <p><u>Accompagner les particuliers au changement de mode de chauffage bois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > maintenir la prime actuelle du fonds Air-Bois (2000€) pour le changement d'appareil de chauffage (bois ancien vers bois ou autre ENR) (action n°14 PPA2) > faire la promotion de la marque "Rhône Alpes Bois Bûche" auprès des particuliers (qualité du bois) > poursuivre les actions de sensibilisation sur l'allumage et la qualité du bois (bois sec) 			
<p>Développer les chaufferies collectives bois</p> <p><u>Prévoir la mise en œuvre de chaufferies collectives dans les nouveaux aménagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > encourager, dans les OAP des documents d'urbanisme locaux, la réalisation d'une étude d'installation d'une chaufferie collective pour les projets d'aménagement d'ensemble > identifier les possibilités de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement > s'assurer que les performances des chaufferies bois sont alignées sur les plus faibles niveaux d'émissions pouvant être techniquement atteints <p><u>Développer les réseaux de chaleur dans l'existant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > sensibiliser les communes sur la construction de ce type d'ouvrages > réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur (identifier les sites potentiels d'installation de chaufferies collectives, notamment en lien avec les projets de rénovation, identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleur) >> intégré dans le SDE 			
<p>Solliciter la filière bois énergie locale</p> <p><u>Favoriser l'exemplarité de la collectivité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > inscrire dans les marchés publics des critères d'approvisionnement en bois local (périmètre restreint sur et autour du territoire, valorisation des certifications de bois local) pour le chauffage au bois > identifier les besoins de conversion des appareils de chauffage des bâtiments publics <p><u>Encourager l'approvisionnement en bois local pour les particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre le démarchage des professionnels pour l'inscription dans la marque Rhône-Alpes Bois Bûche et la certification Bois des Alpes > recenser et identifier dans un document unique les fournisseurs de bois local sur le territoire (élargir la liste des professionnels partenaires du dispositif "Rhône-Alpes Bois Bûche") > diffuser le document dans les communications communales et auprès de l'EIE/SPEEH 			
Calendrier de l'action			
encourager le changement de chauffage des particuliers		2020 à 2023	
développer les chaufferies collectives		2022 à 2025 (à définir, selon études SDE)	
mobiliser les professionnels du bois		2021 - 2022	

Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : 2CCAM, communes, Etat et partenaires	Partenaires	SM3A ; Etat ; Communes forestières ; FIBOIS
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_forêt ENR_planification	Lien avec d'autres projets et programmes	Programme LEADER (?) actions n°8 - 14 - 30 du PPA 2
Coût estimé	Fonds Air-Bois : 7,3 millions € (échelle du PPA), soit 1,2 millions € pour les EPCI (205 065 € pour 2020 - 2021) <u>communication et sensibilisation pour le grand public</u> : 5 000 € par an ; 30 000 € animation du fond air bois : 3 300 / par an démarchage et recensement des professionnels : 15 000 €	Financement identifié	LEADER Fonds Air-Bois : alimentation : Etat 3,6 m€ ; CR 1,2 m€ ; CD 1,2 m€ ; EPCI 1,2 m€ ; 2CCAM : 205 065 € animation (poste au SM3A) : 3 300 € 2CCAM <u>Communication sur le fond air-bois</u> : SM3A
Indicateurs de réalisation	nombre de primes air-bois distribuées nombre de logements raccordés en chaufferie collective bois		
Indicateurs d'efficacité	production d'énergie des chaufferies collectives bois (en MWh)		
Gains attendus	consommation (ménages) de bois énergie : environ 5% de ménages passent au bois gains énergie/GES/air liés à l'amélioration des chauffages : 850 appareils à changer	2,26 ktCO2e et 24,53 GWh supplémentaires bois 1,4 GWh éco et 0,65 ktCO2e	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à limiter les émissions de particules fines liées au chauffage		

ENR_Biogaz			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'énergie renouvelable Qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Méthanisation et gaz			
Contexte			
Il n'existe actuellement pas de dispositif de méthanisation sur le territoire de la 2CCAM, mais il y a un projet de méthaniseur et de station GNV. Plusieurs communes de la 2CCAM sont raccordées au réseau de gaz et il existe un réseau de chaleur alimenté au gaz. Cela offre des possibilités pour l'injection sur le réseau de gaz issu de la méthanisation.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat porte et encourage le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette action a pour objectif d'identifier les actions à mettre en œuvre pour le développement de la méthanisation et de la mobilité GNV sur le territoire et d'accompagner le développement de solutions de chauffage au gaz.			
Modalités de mise en œuvre			
Etudier le développement de la production et de l'usage du gaz (biogaz, GNV)			
Etudier les potentiels de valorisation des déchets et biodéchets en méthanisation			
Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les projets et leurs puissances installées sur le territoire > interroger les porteurs de projets sur l'usage du gaz envisagé (injection, GNV) 			
Participer au développement de la mobilité GNV sur le territoire			
> définir les moyens d'accompagnement du projet de station GNV sur le territoire, porté dans le cadre du PPA et permettant de mailler le territoire en stations GNV pour inciter à son utilisation par les poids lourds ou les transports en commun			
> réaliser un suivi du développement du projet de station GNV			
Développer les réseaux de chaleur			
<ul style="list-style-type: none"> > sensibiliser les communes sur la construction de ce type d'ouvrages > réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur (identifier les sites potentiels d'installation de chaufferies collectives, notamment en lien avec les projets de rénovation, identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleur) (dans le SDE) 			
Etudier les modalités et les intérêt de participer au développement du fonds Air-Gaz (action 15 PPA2) (volet en cours d'étude)			
<ul style="list-style-type: none"> > mettre en place une subvention pour le changement d'appareils de chauffage (environ 250 unités sur 3 ans) fioul ou bois ancien vers le gaz dans des zones non raccordées au réseau de gaz de ville > mettre en place une communication autour du dispositif 			
Calendrier de l'action			
suivi des projets de production de biogaz sur le territoire développement du fonds air gaz		tout au long du PCAET 2020 à 2023 (selon PPA)	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : SYANE, 2CCAM	Partenaires	GRDF, Etat, EPCI voisins Partenaire privé ?
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_bascarbonate ENR_planification	Lien avec d'autres projets et programmes	action 15 PPA2 actions 24 et 25 PPA2
Coût estimé	Suivi des projets méthanisation et biogaz : réalisé en interne Subvention fonds air gaz (si action validée) : 400 € par raccordement (maximum 120 sur 3 ans) : à définir communication sur le fonds air gaz (si action validée) : à définir	Financement identifié	subvention du fond air-gaz complétée par Etat/Région
Indicateurs de réalisation	porteurs de projets identifiés nombre de subventions air-gaz accordées		

Indicateurs d'efficacité	m3 de GNV consommés à la station GNV	
Gains attendus	250 appareils à changer pour passer au gaz performant	0,56 GWh éco et 0,16 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à limiter les risques de dégradation des eaux par l'usage du digestat	

ENR_Chaleur			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'énergie renouvelable
Priorité de l'action	++		
Solaire thermique et géothermie			
Contexte			
Le territoire de la 2CCAM présente un potentiel intéressant en matière de développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude (25 GWh) et de la géothermie (PAC (aérothermie), 10 GWh). A l'heure actuelle, il n'existe pas de démarche spécifique concernant ces énergies ; un conseil en Espace Info Energie est proposé et la réglementation sur les constructions neuves impose une étude sur les possibilités en ENR.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. Cela doit donc passer par la mobilisation de gisements parallèles (le solaire thermique est le 4ème gisement du territoire en ENR) ou de moindre ampleur (pompes à chaleur et géothermie) mais permettant d'offrir des alternatives variées. Cette action vise donc à poursuivre le développement du solaire thermique et de la géothermie (pompes à chaleur notamment), mais également à étudier les potentiels en matière de récupération de chaleur fatale.			
Modalités de mise en œuvre			
Inciter à mettre en œuvre une production chaleur par le solaire thermique ou la géothermie/PAC			
<p>Communiquer sur les productions de chaleur ENR</p> <p>> lors des communications engagées sur le conseil EIE/SPEEH, rappeler son rôle de conseil sur les énergies renouvelables</p> <p>> communiquer sur l'ouverture du fonds Air-Bois aux autres ENR dans le cadre du PPA 2</p> <p>Etudier systématiquement la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou un dépôt de permis de construire</p> <p>> les entreprises souhaitant construire un bâtiment dans une zone d'activité du territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR (via les règlements de ZAE/ZAC)</p> <p>> lors des contacts en mairie, rappeler les obligations d'ENR issues de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012 : minimum 5 kWhEP/m².an sur un seuil moyen de consommation de 50 kWhEP/m².an soit 10% ; RT 2020 : standard Bâtiment à Energie POSitive)</p>			
Etudier les possibilités de production de chaleur par le solaire thermique ou la géothermie sur les bâtiments publics lors des rénovations ou constructions neuves (notamment sur l'usage de rafraîchissement)			
<p>> lors des projets de construction neuve ou de rénovation des bâtiments publics, encourager la réalisation d'études sur le potentiel de production d'énergie renouvelable et l'intégrer dès la conception (en prenant en compte notamment les exigences de la réglementation thermique en vigueur)</p>			
Valoriser la chaleur fatale			
<p>Réaliser une étude sur les potentiels de récupération de chaleur fatale sur le territoire (dans le cadre du SDE)</p> <p>> identifier les entreprises productrices de chaleur fatale (en appui avec les partenaires relais, ex. SNDEC)</p> <p>> identifier les besoins de chaleur des bâtiments alentours et la concordance avec la production</p> <p>> identifier les possibilités de mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par de la chaleur fatale</p>			
Calendrier de l'action			
communication autour des énergies renouvelables étude sur la récupération de chaleur fatale		tout au long du PCAET à définir selon le SDE (2024 - 2025)	
Porteur	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : voir partenaires	Partenaires	Innovales/structure porteuse du SPEEH ; SNDEC ; CCI
Lien avec d'autres actions du PCAET	ENR_planification	Lien avec d'autres projets et programmes	action 14 du PPA 2
Coût estimé	Étude chaleur fatale : dans le cadre du SDE + mobilisation des acteurs	Financement identifié	

Indicateurs de réalisation	MW installés sur des bâtiments publics potentiels de récupération de chaleur identifiés	
Indicateurs d'efficacité	MWh produits sur des bâtiments publics en solaire thermique MWh produits sur des bâtiments publics en géothermie MWh de chaleur récupéré (valorisation de chaleur fatale)	
Gains attendus	solaire thermique : environ 900 maison à équiper solaire thermique : environ 20% des surfaces de toiture de piscines, gymnases géothermie : installation de l'équivalent de la consommation d'environ 350 ménages (après rénovation)	4,2 GWh produits, 0,4 ktCO2e 1,49 GWh produits, 0,14 ktCO2e 0,82 GWh, 0,08 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à limiter la quantité de déchets (filières de recyclage) et veiller à prendre en compte l'empreinte carbone des installations	

ENR_Electricité			
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables	Objectif(s)	Production d'énergie renouvelable
Priorité de l'action	+		
Hydraulique et éolien			
Contexte			
<p>Hydraulique : le territoire de la vallée de l'Arve est un territoire déjà fortement équipé en installations hydroélectriques. La 2CCAM compte elle-même déjà une installation sur l'Arve. La présence de cours d'eau sur le territoire est un atout mais les contraintes environnementales et les conséquences attendues du changement climatique rendent complexe la mise en place de nouveaux équipements, bien que l'équipement de seuils existants soit une solution à envisager. Par ailleurs plusieurs projets sont à l'étude autour du territoire.</p> <p>Eolien : à l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment de potentiel identifié pour l'éolien sur la 2CCAM, mais il est nécessaire d'étudier plus finement cette question et de ne pas se fermer de portes sur cette énergie, qui pourrait se développer à l'avenir.</p>			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. Si actuellement certains gisements semblent difficilement mobilisables, des études doivent être menées pour s'assurer du potentiel effectif et laisser la possibilité d'un développement futur de ces énergies.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Identifier les potentiels éolien et hydroélectrique			
<p>Suivre les projets émergents</p> <p>> réaliser un suivi des projets d'hydroélectricité (notamment le projet d'équipement d'un seuil de l'Arve à Thyez)</p> <p>> identifier les porteurs de projets pour de la micro-hydraulique dans les réseaux d'eau (étude de potentiel déjà réalisée, voir le SYANE)</p> <p>> éolien : dans le cadre du SDE, confirmer la présence ou non d'un potentiel</p>			
Calendrier de l'action			
Suivi des projets éoliens et hydroélectriques		tout au long du PCAET	
Portage	Pilote : 2CCAM	Partenaires	communes, SYANE
Lien avec d'autres actions du PCAET	ENR_planification	Lien avec d'autres projets et programmes	
Coût estimé	-	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	potentiels identifiés hydroélectricité potentiels identifiés éolien		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	NQ		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	<p>Veiller à ne pas perturber les continuités écologiques ni à créer d'effet de dérangement de la faune</p> <p>Veiller à l'intégration paysagère des projets</p> <p>Veiller à la prise en compte de la potentielle nuisance sonore pour les projets éoliens</p> <p>Veiller à prendre en compte le cycle de vie des matériels (y compris la phase déchets)</p>		

MOB_actives			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Encourager les mobilités actives			
Contexte			
Le territoire de la 2CCAM est déjà en partie maillé par des voies cyclables, mais celles-ci ont un usage presque exclusivement de loisirs, et peu utilisables comme mode de déplacement quotidien. De plus, le relief du territoire limite cet usage au fond de vallée. Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est toutefois un enjeu local car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances. Un schéma directeur vélo a été réalisé sur le territoire, et doit encore être mis en oeuvre. Concernant les déplacements courtes distances, les déplacements pour les transports scolaires sont une cible importante qui ne doit pas être négligée, notamment dans le contexte du PPA. Celui-ci porte d'ailleurs des actions de développement des mobilités actives.			
Objectifs de l'action			
Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo, afin d'en augmenter la part modale.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Faciliter la pratique du vélo sur le territoire			
<u>Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > réaliser les travaux d'aménagement des voies cyclables identifiés, en privilégiant les voies séparées de la circulation routière > définir un budget sur 10 ans pour les investissements et l'animation du schéma vélo > mettre en place un plan de balisage et le jalonnement des voies cyclables 			
<u>Identifier et proposer des services et équipements structurants pour l'opérationnalité du schéma vélo</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > mettre en place des possibilités de stationnement dans les sites stratégiques des communes, y compris les gares, afin d'assurer une intermodalité entre train et vélo > créer un outil de remontée des problèmes > créer une subvention pour l'achat de VAE : un règlement d'attribution de l'aide doit être défini en 2020 > faire la promotion de l'offre de location de vélo sur le territoire pour les loisirs 			
Mettre en place un plan de communication et d'animation			
<u>Réaliser de outils de communication pédagogiques facilitant la pratique du vélo</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > créer des cartes du réseau, permettant d'identifier des circuits et des temps de parcours > rédiger un guide des bonnes pratiques "vélo", à diffuser également aux automobilistes 			
<u>Mise en place d'un programme d'animations pour encourager au vélo et faire connaître les aménagements</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > organiser des animations à destination des scolaires > organiser un événement type circuits de découverte, stands, animations, etc. 			
Développer les mobilités actives pour les transports domicile - école			
<u>Engager une réflexion à l'échelle de l'autorité organisatrice des transports scolaire sur les circuits</u>			
<u>Accompagner le développement des réseaux de pédibus</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les communes ou les établissements scolaires volontaires pour la mise en place d'un pédibus > accompagner les volontaires à mettre en place des circuits et à regrouper des parents pour le pédibus ou à se rapprocher d'associations compétentes 			
<u>Encourager les collectivités à proposer des solutions alternatives (vélobus, formations de guide vélo dans les établissements scolaires)</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > communiquer auprès des établissements scolaires et des communes les solutions alternatives et les guider vers les structures compétentes > lors des formations vélo obligatoires dans les établissements scolaires, proposer systématiquement d'identifier un trajet domicile-école à faire à vélo pour reconnecter la formation avec le quotidien > communiquer sur l'ouverture des lignes scolaires aux actifs > volonté du gouvernement de généraliser le dispositif "Savoir rouler à vélo" dans les écoles 			
Calendrier de l'action			
réalisation des voies cyclables et équipements		2020 à 2025	
plan de balisage		2020	
installation du balisage		2021 à 2023	
actions sur la mobilité des scolaires		tout au long du PCAET	
subvention VAE		2021 à 2023	

Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : communes, 2CCAM	Partenaires	Agence d'éco-mobilité, établissements scolaires
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_organisation	Lien avec d'autres projets et programmes	action 22 du PPA 2
Coût estimé	plan de balisage : 18 000 € balisage : 100 000 € Schéma directeur vélo : voies cyclables, équipements et animations : 7 millions € Pédibus : 1 500 € par école par an, 3 écoles par an : 27 000 € Subvention VAE (2CCAM) : 5 000 € par an sur 2 ans (2020 et 2021) : 10 000 €	Financement identifié	7 m€ pour le schéma directeur vélo (répartition à voir) Plan de balisage : 18 000 € 2CCAM en 2020 Balisage : 100 000 € pour les communes Programme Alévole (CEE) Subvention VAE : 5 000 € 2CCAM en 2020 et 5 000 € 2CCAM en 2021
Indicateurs de réalisation	km de voies cyclables sur le territoire nombre d'animations "vélo" réalisées		
Indicateurs d'efficacité	nombre d'élèves empruntant le pédibus fréquentation des pistes cyclables		
Gains attendus	3% des déplacements actuellement en voiture seront fait à vélo	contribue à l'atteinte de l'objectif MOB_organisation	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (pistes cyclables) (Cf actions ADAPT_eau, ADAPT_risques) Veiller à assurer la sécurité des cyclistes		

MOB_Covoiturage			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Développer le covoiturage			
Contexte			
<p>La voiture est le principal mode de déplacement utilisé sur le territoire de la 2CCAM. Le contexte péri-urbain à rural et les tendances d'urbanisation depuis quelques décennies ont conduit à un aménagement du territoire impliquant une certaine dépendance à la voiture. Le contexte de transition énergétique, mais également les actions à mettre en place pour améliorer la qualité de l'air impliquent une nécessaire réduction de cette part de la voiture dans les déplacements quotidiens, cela pouvant passer par l'urbanisme, le renfort de l'intermodalité, le développement du covoiturage, etc. Des actions ont déjà été réalisées dans ce but, notamment dans le cadre du PPA 1, notamment le dispositif Mobil'Arve qui vise à accompagner les entreprises à développer des stratégies de mobilité, en particulier le covoiturage. Le transport routier est en effet le premier émetteur de NOx et contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air, la réduction de l'usage de la voiture est donc un enjeu majeur du territoire.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>L'objectif du plan d'action du PCAET est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements, et de favoriser l'intermodalité et la pratique du covoiturage. Cette action permet le développement du covoiturage sur le territoire, notamment en le proposant sous plusieurs formes et en facilitant la pratique.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Encourager la pratique du covoiturage sous différentes formes			
<p><u>Communiquer auprès des citoyens et des employeurs (entreprises et collectivités) sur les outils existants pour le covoiturage (application Mov'ici, Klaxit, etc.)</u> > re-mobiliser le dispositif Mobil'Arve auprès des employeurs sur l'usage de l'application (clubs d'entreprises, syndicats de salariés, etc.) > organiser une campagne de communication (revues communales et intercommunales, affichage, relais sur les réseaux) sur les applications Mov'ici et Klaxit</p> <p><u>Mettre en place des lignes de covoiturage sur des circuits stratégiques (identifiés comme passants et avec la possibilité de covoiturer de manière plus spontanée)</u> > identifier les circuits sur le territoire > réaliser des études de faisabilité (avec l'accompagnement de l'état dans le cadre du PPA) > mettre en place le dispositif (panneaux, application) > mettre en place une campagne de communication et d'animation pour lancer l'outil</p> <p>En fonction des besoins qui seront identifiés dans les études et de l'avancement de la mise en œuvre de l'action, il pourra être envisagé, si nécessaire de réaliser un schéma de développement des aires de covoiturage. Le dimensionnement de ce schéma sera à réaliser le cas échéant.</p>			
Développer l'autopartage			
<p><u>Développer la pratique de l'autopartage entre particuliers</u> > identifier un outil existant (type OuiCar porté par la SNCF) > mettre en place une communication sur le dispositif, en particulier sur les quartiers à faible taux de motorisation > relayer l'information sur le site de l'office du tourisme</p> <p><u>Mettre en place une flotte de véhicules en libre service (type Citiz, déjà bien implanté en Rhône Alpes)</u> > identifier des sites stratégiques pour l'implantation de ces véhicules (les gares, les sites d'activité : Ecotech et forum des lacs) > monter un partenariat avec la structure pour l'implantation du service > mettre en place une communication sur le dispositif, en particulier à destination des professionnels et touristes</p>			
Calendrier de l'action			
études et mise en place des lignes de covoiturage développement de l'autopartage		2021 puis exploitation des lignes 2020 - 2025	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : 2CCAM, entreprises	Partenaires	Agence éco-mobilité entreprises acteurs privés pour l'autopartage
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_organisation	Lien avec d'autres projets et programmes	action 22 du PPA 2

Coût estimé	<u>lignes de covoiturage :</u> une ligne de covoiturage : 50 000 € année 1 ; exploitation 20 000 € par an <u>Autopartage type Citiz :</u> qq centaines € par mois, selon rentabilité : 400 € par mois années 1 à 3, 200 € par mois années 4 à 6 : 21 600 €	Financement identifié	lignes de covoiturage : études de faisabilité prises en charge par l'état (PPA 2)
Indicateurs de réalisation	nombre de structures "employeurs" mobilisées ou re-mobilisées sur Mobil'Arve nombre d'arrêt / de lignes de covoiturage (selon système choisi) nombre de véhicules en autopartage (type citiz)		
Indicateurs d'efficacité	fréquentation des lignes de covoiturage (nombre de passagers/conducteur) nombre de km réalisés avec les véhicules en autopartage (type citiz)		
Gains attendus	5% des déplacements en covoiturage	contribue à l'atteinte de l'objectif MOB_organisation	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	limiter l'impact de la création de parkings sur les sols en privilégiant les matériaux perméables (cf Actions ADAPT_eau, ADAPT_risques) Ne pas implanter les parkings sur des aires à fort potentiel agricole		

MOB_Bas Carbone			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Développer une mobilité bas carbone			
Contexte			
<p>Le territoire de la 2ccam est traversé par d'importants flux de transit, notamment pour du transport de marchandises. La mise en place d'une station Biogmv sur ce territoire permettrait donc de participer au développement de cette mobilité bas carbone, notamment dans le cadre du ppa. L'enjeu de la mobilité bas carbone sur ce territoire réside en effet également dans le contexte de qualité de l'air dégradée. Les mobilités bas carbone sont en effet peu génératrices d'émissions de nox, le principal polluant émis par le trafic routier. Actuellement le syane déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, eborn, sur la Haute-Savoie (sur la 2CCAM : 11 bornes accélérées et 1 borne rapide) et une consultation est en cours pour mettre en place une DSP sur 8 ans. Un projet de station BioGNV est également à l'étude.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat vise au développement d'un mix énergétique varié, y compris dans les questions de mobilité. Les mobilités décarbonées sont, en effet, un enjeu pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette action a pour but de soutenir le développement de la mobilité électrique, et d'étudier les potentiels pour la mise en place d'une station BioGNV.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire			
<p><u>S'appuyer sur les actions déjà engagées par le SYANE sur le développement des bornes de recharge.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les projets de développement de bornes électriques et les porteurs de projets, en cohérence avec le schéma de déploiement lors de la mise en place de la DSP (2020) > être force de proposition pour des emplacements stratégiques pour le maillage territorial (ZAE, logements collectifs) > rapprocher les acteurs concernés des syndicats d'énergie 			
Etudier le développement de la mobilité bioGNV (cf fiche ENR_biogaz)			
<p><u>Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > s'appuyer sur l'étude réalisée par le SYANE en 2018 > identifier les projets et leurs puissances installées sur le territoire > interroger les porteurs de projets sur l'usage du biogaz envisagé (injection, bioGNV) 			
Participer au développement de la mobilité GNV sur le territoire (action 25 PPA2)			
<p>> définir les moyens d'accompagnement du projet de station GNV sur le territoire, porté dans le cadre du PPA et permettant de mailler le territoire en stations GNV pour inciter à son utilisation par les poids lourds ou les transports en commun</p> <p>> réaliser un suivi du développement du projet de station GNV</p>			
Accélérer le renouvellement du parc de véhicules			
<p><u>Communiquer sur les aides disponibles pour les professionnels pour la conversion vers des véhicules vertueux</u></p> <p>Pour rappel, dans le cadre du PPA, le GNV sera privilégié pour les VUL, PL et engins, afin de contribuer à sécuriser l'approvisionnement dans le cadre du maillage du territoire en stations GNV.</p> <p><u>Dans le cadre du PPA, communiquer en direction des particuliers sur les aides à la conversion vers un véhicule électrique (notamment les aides nationales) et engager une réflexion sur les possibilités de mise en place d'une aide</u></p> <p><u>Convertir la flotte de bus urbains et scolaires vers des véhicules EURO6 ou bas carbone</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier ce qui a déjà été mis en œuvre et ce qu'il reste à faire, notamment sur le prochain renouvellement du contrat d'exploitation (2021) <p>Pour rappel, les opérateurs de véhicules de transports en commun sont incités à s'équiper de véhicules zéro émissions neufs ou très basses émissions (le GNV est dans ce cas privilégié), dans une proportion supérieurs et sous une échéance moins lointaine que celles imposées par la loi TEPCV. Les obligations de renouvellement du parc roulant des collectivités doit être amplifiées et anticipées.</p>			
Calendrier de l'action			
action de développement de la mobilité électrique suivi du développement de projets de mobilité biogmv renouvellement véhicules du parc de bus urbains		2020 à 2025 tout au long du PCAET 2021 - 2022	
Portage	Pilote : 2CCAM et SYANE Mise en œuvre : SYANE, 2CCAM et acteurs à définir	Partenaires	GRDF, SYANE
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_organisation ENR_méthanisation	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 24 et 25 du PPA 2

Coût estimé	installation de bornes IRVE : 13 000 € par borne, une nouvelle borne par an : 78 000 € <u>Nouveau contrat d'exploitation et bus bas carbone</u> : à définir	Financement identifié	Bornes IRVE : SYANE et communes Renouvellement des véhicules : aides à solliciter auprès de l'état et de la région, en fonction du type d'opérateur et de véhicules (cf action 24 PPA2)
Indicateurs de réalisation	nombre de bornes électriques sur le territoire nombre de projets BioGNV sur le territoire		
Indicateurs d'efficacité	MWh consommés aux bornes électriques nombre d'abonnés ebom		
Gains attendus	266 véhicules électriques par an soit 1597 véhicules électriques en 2026 environ 500 véhicules plus performants par an soit 2965 véhicules en 2026	12,46 GWh éco et 3,06 ktCO2e 11,57 GWh éco et 2,83 ktCO2e	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

MOB_Organisation			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Organiser la mobilité sur le territoire			
Contexte			
<p>La 2CCAM est autorité organisatrice des transports sur son territoire concernant les transports urbains et scolaires. Elle a déjà mis en place un service de desserte en bus du territoire (Arvi Mobilité), bien que cette desserte reste hétérogène, car desservant moins les communes balcons. Un schéma de desserte intercommunal des transports en commun est prévu sur le territoire. En effet, l'optimisation et l'amélioration de la desserte du territoire en transports en commun doit faciliter le report modal depuis la voiture ainsi que l'intermodalité autour des pôles d'échanges, notamment pour répondre aux besoins de réduire la part de la voiture vis-à-vis des enjeux de consommation d'énergie et de qualité de l'air. Une étude sera menée sur 2020 pour identifier les possibilités en matière de transports en commun notamment dans le cadre de la mise en place d'une ZFE à l'échelle du PPA.</p>			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit contribuer à la réduction des consommations d'énergie liées au transport routier. Cette action a pour objectif de créer un contexte favorable à la baisse de l'usage de la voiture sur le territoire, en facilitant les circulations "autres modes" et en organisant et encourageant l'intermodalité.			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Assurer la multimodalité dans les déplacements sur le territoire</p> <p><u>Faire des gares des pôles multimodaux pour encourager l'usage du train</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > cf action MOB_covoiturage : développer une offre de véhicule en libre service sur les 2 gares du territoire > étudier les possibilités de renforcer la desserte en transport en commun sur le territoire, notamment dans le cadre de l'étude ZFE menée à l'échelle du PPA (desserte de sites stratégiques : gare de Magland, interconnexion avec les territoires voisins, etc.) et du renouvellement du contrat pour les transports urbains > cf action MOB_actives : veiller dans les différents schémas et projets à assurer la connexion entre les gares et le vélo (stationnements sécurisés, pistes cyclables sécurisées, consignes pour les 2 roues, etc.) <p><u>Faire la promotion des transports en commun alternatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur l'ouverture des lignes scolaires aux actifs et inscrire ces lignes dans le réseau Arvi global (ex : Grands Lacs) > mettre en place et communiquer sur le Funiflaine (transport par câble) à destination des touristes <p><u>Assurer la cohérence entre toutes les mobilités du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier des croisements stratégiques entre les différentes lignes (train, covoiturage, bus, vélo, etc.) > identifier des pôles générateurs de mobilités 			
<p>Organiser la circulation sur le territoire</p> <p><u>Mettre en place un PDU à l'échelle du futur SCoT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les niveaux de hiérarchie de la voirie en fonction des besoins (piétonnisation, TCSP) > identifier des sites pour la création de zones de rencontre <p><u>Participer et contribuer à la réflexion sur le projet de création d'une Zone de Faibles Emissions sur le territoire de la Vallée de l'Arve (actions 23 - 26 - 27) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier des sites potentiels (conjoint avec les zones de rencontre ?) > identifier les possibles modalités de restriction et les mesures (politique de stationnement, piétonnisation, etc.) > favoriser et mettre en place des mesures permettant de réguler le trafic routier dans la vallée et d'agir sur les émissions de polluants atmosphériques, notamment sur le parc de véhicules lui-même (vignette Crit'Air) > prendre en compte la problématique du transport de marchandises dans le projet de ZFE et engager une réflexion sur des solutions alternatives pour la logistique de proximité 			
<p>Organiser une communication générale sur la mobilité et l'intermodalité</p> <p><u>Communiquer sur les modes de déplacements et trajets possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > créer une cartographie des mobilités (dans le cadre du PPA) > animer l'outil de cartographie des mobilités <p>Mettre en oeuvre les différentes actions de mobilité ciblées dans les fiches actions</p> <p>Organiser une concertation sur les besoins de la ZFE</p>			
Calendrier de l'action			
faire des gares des pôles multimodaux		2020 à 2025 (et au-delà)	
communication globale sur les actions de mobilité		2020 à 2025	
étude ZFE et mise en place		2020 - 2022	
cartographie des mobilités		2020 - 2021 puis 2022 à 2025 (animation)	

Portage	Pilote : 2CCAM et communes Mise en œuvre : 2CCAM et EPCI voisins, communes, Etat	Partenaires	agence d'éco-mobilité, Etat
Lien avec d'autres actions du PCAET	actions Mobilité Volet air spécifique à la loi d'orientation des mobilités (inculquant conclusions de l'étude ZFE)	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 21 - 22 ; 23 ; 26 - 27 du PPA 2
Coût estimé	animation de la cartographie des mobilités : 5 000 € par an sur 5 ans : 25 000 € mobilisation sur la ZFE : 6 000 € pour 2020 transports en communs urbain et scolaires : 1 978 000 € par an (budget annuel - hors PCAET)	Financement identifié	cartographie des mobilités financée dans le cadre du PPA 2 ZFE : 6 000 € 2CCAM en 2020
Indicateurs de réalisation	nombre de lignes de transport scolaires ouvertes aux actifs réalisation d'une cartographie des mobilités		
Indicateurs d'efficacité	fréquentation par des actifs des lignes scolaires (abonnés au service)		
Gains attendus	résultat des autres actions mobilité équivalent de 167 véhicules retirés de la circulation par an (1000 au total)	3,91 GWh éco, 1 ktCO2e	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

MOB_Emploi			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+		
Optimiser les déplacements liés à l'emploi			
Contexte			
<p>Le territoire de la 2CCAM est un territoire actif sur le plan économique avec un nombre important d'entreprises et de grandes zones d'activités dynamiques, ce qui engendre un nombre important de déplacements liés à l'emploi. Toutefois, il est à noter que ces migrations pendulaires sont essentiellement réalisées en interne sur le territoire. La mobilisation des entreprises locales, en particulier dans les zones d'activités, est un levier pour agir sur les déplacements pendulaires. La réglementation impose par ailleurs la réalisation d'un plan de mobilité aux entreprises de plus de 100 salariés concernées par un PDU (projet pour le futur SCoT) et pourrait être étendu à toutes les entreprises avec la loi LOM. Cela peut donc être l'occasion d'engager une réflexion ambitieuse sur le sujet. Des dispositifs d'accompagnement des entreprises ont également déjà été mis en place dans le cadre du premier PPA (Mobil'Arve).</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat a pour objectif d'agir sur les déplacements domicile-travail, mais également sur les déplacements professionnels, en impliquant les entreprises locales dans la démarche. Cette action permet de poursuivre l'animation auprès des entreprises pour les accompagner dans des démarches visant à optimiser le déplacement de leurs salariés et pour les sensibiliser aux différents enjeux et moyens à mettre en oeuvre. Elle vise également à mettre en place un accompagnement pour les publics en recherche d'emploi et précaires afin de limiter l'impact du besoin de mobilité sur leur activité ou leurs revenus.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Favoriser le travail à distance			
<p><u>Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés</u> > sensibiliser les employeurs (privés et publics) aux enjeux du télétravail à l'occasion de rencontres (fiche sensibilisation) > réaliser ou identifier une plaquette de communication sur les enjeux du télétravail à destination des entreprises du territoire, à faire passer par les acteurs clefs (service dev éco, clubs d'entreprises)</p>			
Organiser la mobilité liée aux entreprises			
<p><u>Encourager les entreprises à mettre en place un plan de mobilité</u> > poursuivre les actions mises en place dans le cadre de Mobil'Arve sur les PDE > cibler les entreprises de plus de 100 salariés et les groupements de plus de 100 salariés (anticiper la mise en place d'Ecotech) et rappeler que suite à la loi d'Orientation des Mobilités, la question des déplacements doit être abordée dans le cadre des négociations obligatoires annuelles dans les entreprises de plus de 50 salariés > s'appuyer sur le dispositif de la CMA sur la mobilité pour les plus petites entreprises > remobiliser les porteurs des plans de mobilité dans les entreprises > encourager les entreprises à proposer le forfait mobilité à leurs salariés (action PPA), notamment dans le cadre des évolutions liées à la loi d'Orientation des Mobilités</p> <p><u>Développer des solutions de mobilité alternatives</u> > identifier les possibilités de développer des navettes en direction des pôles d'emploi</p>			
Développer une démarche de mobilité solidaire			
<p><u>Expérimenter l'accompagnement de publics spécifiques sur la mobilité dans le cadre de la recherche d'emploi</u> > réaliser un retour d'expérience sur des actions de prêt de véhicules (voitures, scooter, VAE, etc.) > se rapprocher des acteurs sociaux et de la recherche d'emploi (CCAS, mission locale, pôle emploi, etc.) pour identifier les besoins > poursuivre et renforcer le partenariat de la 2CCAM avec notamment Pôle Emploi sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois (location de scooter et accompagnement pour les transports en commun) > concrétiser la volonté de mettre en place des permanences à destination des publics en précarité, avec l'Agence d'Eco-mobilité > se rapprocher des ATMB pour le financement de la mobilité inclusive</p>			
Calendrier de l'action			
actions de promotion du télétravail accompagnement et mobilisation des entreprises développement de la mobilité solidaire		2020 à 2023 2020 à 2025	2021 - 2022 (retours d'expériences et premières approches) ; 2023 à 2025 (mise en œuvre)
Portage	Pilote : 2CCAM et agence d'eco-mobilité Mise en œuvre : entreprises, agence d'eco-mobilité	Partenaires	agence d'eco-mobilité, Etat, entreprises, SNDEC
Lien avec d'autres actions du PCAET	MOB_organisation	Lien avec d'autres projets et programmes	action 22 du PPA 2

Coût estimé	Accompagnement des entreprises : 10 000 € par an : 60 000 € Mobilité solidaire : 20 000 € sur 3 ans	Financement identifié	participation des entreprises et Etat (dans le cadre du PPA) coûts 2CCAM : mobilité solidaire et télétravail > internalisés CEE Alvéole
Indicateurs de réalisation	nombre d'entreprises concernées par un plan de mobilité		
Indicateurs d'efficacité	nombre de VAE prêtés nombre de jours télétravaillés (faire une enquête)		
Gains attendus	1 jour de télétravail par mois pour 20 % des actifs participe aux gains des autres actions	contribue à l'atteinte de l'objectif MOB_organisation	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---		

BAT_Rénovation			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Accompagner la rénovation énergétique des logements			
Contexte			
<p>La 2CCAM s'inscrit dans un contexte urbain disparate avec des zones urbaines assez denses, des espaces urbains de type pavillonnaire et des zones rurales, notamment dans les communes balcons. Cette variété de type d'habitat entraîne des besoins différents en matière de rénovation : copropriétés, maisons individuelles mais également de lutte contre la précarité énergétique. La rénovation est un enjeu pour la réduction des consommations d'énergie (et par là, l'amélioration de la qualité de l'air et la prévention de la précarité), mais nécessite un engagement important de la part des citoyens. Actuellement il existe un service de conseil info énergie sur le territoire, porté par Innovales, mais ce dispositif ne propose pas d'accompagnement poussé dans la démarche et sera remis à plat par la mise en place du SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat) prévue pour 2020. Enfin en matière de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique, la ville de Cluses a lancé pour six copropriétés du quartier des Ewües 3 OPAH et 3 Plans de Sauvegarde dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier. Les programmes de rénovation énergétique du parc locatif social ont été ou vont être engagés par les bailleurs sociaux, notamment dans les grands quartiers d'habitat social des années 60-70. Enfin la 2CCAM a programmé pour 2020 le lancement d'une OPAH sur les 10 communes.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat porte une attention particulière à la réduction des consommations énergétiques par l'amélioration de la performance des bâtiments. Cette action a pour objectif de poursuivre et amplifier les mesures mises en place pour la rénovation énergétique des logements, et de mettre davantage en avant les enjeux de confort d'été et de matériaux biosourcés.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Encourager et accompagner les particuliers à la rénovation			
<p><u>Mettre en place le SPPEH pour créer un guichet unique de la rénovation</u> > identifier les moyens à mettre en œuvre avec les autres parties prenantes (structure porteuse, partenaires & EPCI, financement, etc.) > dans les modalités d'actions du SPPEH local, inscrire un conseil individuel avec un accompagnement dans la démarche de rénovation (aides financières, montage de dossier, conseils sur la rénovation)</p> <p><u>Proposer un accompagnement global sur l'habitat</u> > dans les conseils et accompagnements du SPPEH, inscrire les thématiques énergies renouvelables, modes de chauffage, confort d'été, qualité de l'air intérieur et matériaux biosourcés > réaliser et diffuser des listes d'artisans, prestataires, etc. et qui respectent certaines normes (ex : rénovation RGE)</p> <p>Ces actions seront à articuler avec le suivi et l'animation des OPAH lors de la mise en œuvre opérationnelle.</p>			
Mettre en place un programme d'animation et de sensibilisation			
<p><u>Poursuivre une communication sur la rénovation des logements individuels</u> > définir un plan de communication sur le service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique (avec le SPPEH) > le déployer sur le territoire et auprès des partenaires</p> <p><u>Mettre en place une communication ciblée sur certains publics (précaires, logements collectifs)</u> > diffuser la communication sur le service de conseil auprès de certains publics cibles, en précisant les accompagnements spécifiques possibles (par exemple en copropriété) > mettre en place un plan de communication sur les opérations ANAH (OPAH) > sensibiliser sur la préservation du patrimoine bâti</p> <p><u>Sensibiliser les usagers à la sobriété (scolaires, grand public, entreprises)</u> voir fiche sensibilisation</p>			
Lutter contre la précarité énergétique			
<p><u>Mobiliser les différents outils pour prévenir les situations de précarité</u> > inscrire dans les révisions de PLH des actions fortes sur la rénovation des logements, en particulier des logements sociaux > suivre les bailleurs sociaux pour s'assurer de la réalisation des opérations de rénovation > maintenir et généraliser sur le territoire les aides financières</p> <p><u>Mener des opérations de rénovation sur le parc bâti vétuste, en particulier les logements collectifs</u> > poursuivre la mise en place de l'OPAH sur la commune de Cluses > identifier les possibilités d'une généralisation des OPAH pour accompagner la rénovation des logements vétustes (avec SOLIHA et l'ANAH) : caractérisation du gisement, des besoins.</p>			
Calendrier de l'action			

mise en place et animation du SPPEH Animations et communication action de lutte contre la précarité énergétique OPAH 2CCAM		dès 2020 tout au long du PCAET 2020 - 2021 puis à définir à partir de 2020	
Portage	Pilote : 2CCAM et structure porteuse du SPPEH Mise en œuvre : structure porteuse du SPPEH, 2CCAM, communes	Partenaires	Etat, Département, ANAH, SOLIHA
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	PLH ; OPAH action 13 du PPA 2
Coût estimé	SPPEH : 0,5 € par hab + animation du dispositif et communication : 65 000 € par an (à définir selon projet retenu) <u>études OPAH</u> : 45 000 € <u>Suivi animation OPAH</u> (3 ans minimum) : 50 000 € par an <u>Aide aux travaux</u> (2CCAM) : montant à définir	Financement identifié	SPPEH : financement 30% collectivités / 50% CEE ; 20% région. 40 000 € 2CCAM pour 2020 OPAH : Etudes : 45 000 € 2CCAM (dont 50 % aides ANAH) Suivi-animation : 50 000 € / an sur 3 ans (dont 35% pris en charge par l'ANAH) <u>Aides aux travaux</u> : CD74 : propriétaires occupants modestes : 10% du coût - max 2 000 € ; propriétaires occupants très modestes : 15% du coût - max 3 000 € ; propriétaires bailleurs : 1 500 € à 4 500 € + prime Habiter Mieux (ANAH) 1 000 €
Indicateurs de réalisation	nombre de contacts pour le conseil à la rénovation nombre d'accompagnements à la rénovation (SPEEH) nombre de logements situés dans la zone d'une OPAH		
Indicateurs d'efficacité	nombre de subventions accordées pour la rénovation des logements nombre de logements rénovés dans le cadre d'un PIG ou d'une OPAH		
Gains attendus	environ 800 logements rénovés par an en moyenne (rénovation performante) : 4800 logements	36 GWh éco et 5,74 ktCO2e	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à mettre en œuvre des pratiques et matériaux permettant de préserver la qualité de l'air intérieur (perméabilité à l'air, ventilation, etc.) Veiller à limiter la quantité de déchets produits (action AIR_PPA)		

BAT_Acteurs			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Mobiliser les acteurs de la filière rénovation			
Contexte			
La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière de la rénovation est essentielle pour développer un contexte favorable aux démarches de rénovation, tant sur les aspects techniques que financiers. Différents acteurs mènent déjà des actions d'accompagnement des professionnels, notamment la fédération du BTP 74 qui propose des formations à destination des artisans ou la FNAIM qui porte des actions de mobilisation des acteurs de l'immobilier.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit s'assurer que les actions de réduction des consommations puissent être mises en œuvre. Cette action a donc pour but de créer un contexte favorable à la rénovation, en mobilisant les différents acteurs locaux sur ce sujet.			
Modalités de mise en œuvre			
Engager les professionnels de la filière dans une démarche de performance			
<p>Accompagner les professionnels de la rénovation et du bâtiment aux nouvelles pratiques, démarches, etc. (confort d'été, matériaux biosourcés, qualité de l'air intérieur, consommation d'eau, devis pour les aides, etc.)</p> <p>> organiser un programme d'ateliers, de formations, de démonstrations et de rencontres, notamment avec la fédération du BTP 74, sur les pratiques, les enjeux actuels, etc. à destination des professionnels de la filière du bâtiment</p> <p>> mettre en place un plan de communication à destination des acteurs locaux sur les formations et ateliers (avec la fédération du BTP 74)</p> <p>Mobiliser les professionnels du territoire</p> <p>> créer un document recensant les artisans et professionnels RGE et le mettre à disposition, notamment lors des conseils avec la plateforme</p> <p>> sensibiliser les entreprises d'entretien de chaudière pour qu'elles se positionnent comme des relais pour les aides aux changement d'appareil de chauffage</p>			
Mobiliser les acteurs de la transaction immobilière			
<p>> identifier les potentielles parties prenantes et leurs actions (FNAIM, SPPEH, etc.)</p> <p>> organiser un programme de sensibilisation des agences immobilières, notaires et banques du territoire aux enjeux de la transition énergétique et aux aides financières disponibles</p> <p>> engager les professionnels volontaires dans une charte pour participer à l'accompagnement à la rénovation</p>			
Identifier les potentiels locaux pour des filières de production de matériaux biosourcés (autre que bois)			
> réaliser une enquête auprès des agriculteurs locaux pour identifier de potentiels gisements			
Calendrier de l'action			
mobilisation et accompagnement des professionnels du bâtiment		2021 à 2025	
mobilisation des acteurs de la transaction immobilière		2022 - 2023	
étude sur les produits biosourcés		2022 puis à définir	
Portage	Pilote : 2CCAM et structure porteuse du SPPEH Mise en œuvre : voir partenaires	Partenaires	Fédération du BTP 74 ; SPPEH FNAIM
Lien avec d'autres actions du PCAET	BAT_rénovation	Lien avec d'autres projets et programmes	action 13 du PPA 2
Coût estimé	Accompagner les professionnels de la rénovation -- Mobilisation des acteurs de la transaction immobilière : environ 20 000 € enquête sur les produits biosourcés : 15 000 €	Financement identifié	actions de la Fédération du BTP sans surcoût pour la collectivité
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées pour les professionnels de la rénovation nombre de signataires d'une charte des professionnels de l'immobilier		

Indicateurs d'efficacité		
Gains attendus	NQ	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---	

BAT_Collectivité			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Rendre la collectivité exemplaire			
Contexte			
L'action de la collectivité sur son patrimoine permet d'asseoir une position d'exemplarité en matière de développement durable et d'engager la dynamique du territoire. Cela permet également de réduire les consommations d'énergie et donc la facture énergétique du territoire. Sur le territoire, le SYANE porte déjà le service de conseiller en énergie partagé (CEP), auquel les communes peuvent adhérer (actuellement les communes de Cluses, Marnaz, Mont-Saxonnex et Saint-Sigismond sont déjà suivies par un CEP) et ainsi bénéficier d'un accompagnement sur la question de l'énergie dans les bâtiments publics (rénovation, ENR, etc.).			
Objectifs de l'action			
Cette action vise donc à mettre en place des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments mais également au niveau des pratiques internes à la collectivité.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Accompagner les collectivités à l'amélioration de la performance de leurs bâtiments			
<p>Accompagner la rénovation des bâtiments publics via la mobilisation des <u>Conseillers en Energie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > développer et mobiliser le service de CEP sur les communes du territoire > identifier les besoins prioritaires des bâtiments publics > accompagner, avec le CEP, les gestionnaires des bâtiments publics dans la réalisation d'analyses d'opportunités, de préconisations de travaux et de sélection de professionnels > réalisation d'audit énergétique global ou d'un diagnostic > Suivi des consommations par rapport à un état de référence et un état objectif, suivi des objectifs minima au titre du décret tertiaire <p>Sensibiliser les usagers des bâtiments publics à la <u>maîtrise de la demande en énergie et à la sobriété</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > sensibiliser les usagers aux éco-gestes, pratiques de mobilité > sensibiliser les techniciens et gestionnaires aux pratiques durables : eau, chauffage, travaux, etc. 			
Encourager la valorisation des CEE sur le territoire (EPCI, communes, particuliers, professionnels)			
<ul style="list-style-type: none"> > rappeler aux collectivités l'intérêt des CEE et de leur valorisation > accompagner au montage de CEE pour les collectivités et les particuliers (avec le CEP et le SPPEH) 			
Encourager les collectivités à mettre en place des pratiques durables exemplaires			
<p>Développer une politique d'achat durable</p> <ul style="list-style-type: none"> > inscrire une exigence de construction bois local et matériaux biosourcés dans les marchés publics > inscrire des clauses environnementales dans les marchés de travaux <p>Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer auprès des entreprises et collectivités sur les enjeux liés à la climatisation > communiquer sur la mise en place de pratiques alternatives > encourager l'entretien des climatiseurs et sur le changement de fluides (réglementation) 			
Calendrier de l'action			
actions pour la rénovation des bâtiments publics (CEP, etc.)		CEP dès 2020, puis 2020 à 2025	
mobilisation autour des CEE		2021 - 2022	
sensibilisation aux pratiques durables		2020 à 2023	
Portage	Pilote : 2CCAM et SYANE Mise en œuvre : SYANE, communes, 2CCAM	Partenaires	Communes, SYANE
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	action 13 du PPA 2

Coût estimé	<p>service CEP : 1,6 € par habitant DGF par an (pour les communes de moins de 14 000 hab) à définir selon les adhésions Rénovation de bâtiments publics : 500 000 € (selon les projets aboutissants sur la période du PCAET)</p>	Financement identifié	<p>-Service CEP : 0,80 cts/habitant DGF pris en charge par le SYANE -Appel à Projet du SYANE si projet de rénovation éligible -CEE</p>
Indicateurs de réalisation	<p>nombre de communes adhérentes au CEP nombre de projets de rénovation des bâtiments publics (nombre de bâtiments suivis) part des marchés publics avec des exigences environnementales (bois local, matériaux biosourcés, etc.)</p>		
Indicateurs d'efficacité	<p>nombre de kWh cumacs valorisés économies générées par les rénovations de bâtiments publics</p>		
Gains attendus	<p>économies bâtiments publics (rénovation : 15% du parc public : 10 000 m²) économies bâtiments publics (usages : dans 20% des bâtiments publics)</p>	<p>0,6 GWh éco et 0,07 ktCO₂e 1,3 GWh éco et 0,18 ktCO₂e</p>	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	<p>Veiller à mettre en oeuvre des pratiques et matériaux permettant de préserver la qualité de l'air intérieur (perméabilité à l'air, ventilation, etc.) Veiller à limiter la quantité de déchets produits en phase chantier (action AIR_PPA)</p>		

BAT_Enterprises			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Encourager les entreprises à la sobriété			
Contexte			
La 2CCAM est un territoire actif sur le plan économique avec un nombre important d'entreprises et de grandes zones d'activités dynamiques. La présence historique de l'industrie, en particulier l'industrie du décolletage est notamment à souligner. L'action de ces entreprises du secteur tertiaire privé et industriel est indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET au regard de leur poids dans les consommations d'énergie, mais également des émissions de polluants atmosphériques. Sur ce point un certain nombre d'actions ont déjà été engagées, notamment dans le cadre du premier PPA, comme le fonds Air-industrie.			
Objectifs de l'action			
Le PCAET vis à mobiliser l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs économiques dans la démarche de transition énergétique. Cette action a donc pour objectif d'accompagner les entreprises du tertiaire et de l'industrie à mettre en place des actions de sobriété énergétique, mais également d'agir spécifiquement sur leur émissions de polluants atmosphériques, en particulier dans l'industrie.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Accompagner les entreprises dans leur démarche de sobriété (énergie, eau, déchets, etc.)			
<ul style="list-style-type: none"> > cf fiche ANIM_sensibilisation > Diffuser aux entreprises du territoire une communication sur les accompagnements de la CMA et de la CCI (diagnostics et accompagnements de type "Visite énergie", etc.) > Diffuser aux entreprises du BTP du territoire les possibilités d'accompagnement sur le Diagnostic Flux réalisé par la fédération du BTP 74 			
Encourager les entreprises à s'engager			
<ul style="list-style-type: none"> > relancer la communication sur le fonds Air-Industrie > organiser des rencontres régulières avec les porteurs de projets au sein des entreprises et des groupements (SNDEC, etc.) 			
Calendrier de l'action			
communication sur le fonds Air-industrie actions de sensibilisation et organisation de rencontres		2020 à 2025 2020 à 2025	
Portage	Pilote : 2CCAM Mise en œuvre : voir partenaires	Partenaires	Etat, entreprises, syndicats d'entreprises, SNDEC, CMA, CCI, FD BTP 74, etc.
Lien avec d'autres actions du PCAET	BAT_acteurs ANIM_sensibilisation AIR_PPA	Lien avec d'autres projets et programmes	actions 16 et 17 du PPA 2
Coût estimé	Visite énergie CCI : 2 000 € par visite, 5 par an : 60 000 €	Financement identifié	Visite énergie CCI : 100% ADEME
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées pour les entreprises (sobriété)		
Indicateurs d'efficacité	subventions fonds Air-industrie distribuées		
Gains attendus	renovation d'environ 15% du parc tertiaire (soit une estimation d'environ 150 000 m², à affiner lors de l'identification des projets) éco-gestes dans 30% des bâtiments économies dans le domaine de l'industrie (13%)		8,7 GWh éco et 1,23 ktCO ₂ e 11 GWh éco et 1,56 ktCO ₂ e 37 GWh éco et 3,06 ktCO ₂ e
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à mettre en oeuvre des pratiques et matériaux permettant de préserver la qualité de l'air intérieur (perméabilité à l'air, ventilation, etc.)		

BAT_Eclairage			
Orientation stratégique	Améliorer la performance énergétique du territoire	Objectif(s)	Economies d'énergie Réduction des émissions de GES Qualité de l'air
Priorité de l'action	+		
Optimiser l'éclairage public			
Contexte			
<p>La question de l'éclairage public est un enjeu à la fois d'économie d'énergie, mais également de préservation de la biodiversité. L'action sur ce volet est également souvent générateur d'économies financières importantes pour les collectivités. Le SYANE porte des actions d'accompagnement des collectivités à la gestion de leur patrimoine lumineux qui peuvent être ici mobilisées.</p> <p>Le SYANE porte la compétence éclairage public en investissement pour 9 communes de la 2CCAM. La commune de Marnaz a transféré la compétence éclairage public complète (investissement + maintenance/exploitation) au SYANE.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat a pour objectif d'engager tous les acteurs dans la réduction des consommations d'énergie et l'éclairage public représente une part importante des consommations des collectivités. Cette action a pour objectif la mise en place d'une stratégie de gestion performante de l'éclairage public.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Connaître et planifier la gestion de l'éclairage public			
<p><u>Connaître son patrimoine Eclairage Public</u> > réaliser (SYANE) un diagnostic technique et énergétique (Etat des lieux, cartographie des installations, collecte des données du patrimoine et analyse technique, financière et énergétique)</p> <p><u>Définir une stratégie lumière</u> > réaliser un schéma directeur d'aménagement lumière avec prescriptions techniques, matérielles et photométriques adaptées en fonction des zones et des usages (SYANE) > prendre en compte l'impact sur la biodiversité dans le schéma (réalisation d'une trame noire)</p>			
Améliorer la performance de l'éclairage public			
<p><u>Optimiser le parc de luminaires</u> > SYANE : maîtrise d'ouvrage pour les opérations de rénovation ou projets neufs, maîtrise d'œuvre pour les opérations dites de gros entretien > assurer la maintenance et le bon fonctionnement des installations (maintenance et exploitation continues et adaptées, outil de gestion de maintenance à distance, accompagnement pour la gestion DT/ DICT) (SYANE)</p>			
Sensibiliser les différents acteurs à la gestion de l'éclairage			
<p>> identifier la thématique de l'éclairage (impacts et solutions) comme un sujets pour les rencontres "élus & techniciens" et les rencontres avec les entreprises (cf fiche ANIM_sensibilisation)</p>			
Calendrier de l'action			
réalisation de diagnostics sur l'éclairage public / schéma lumière		2022 - 2023	
investissements, changements de luminaires		2022 - 2025	
étude trame noire		2022 - 2024	
règlement de publicité		2023 - 2024	
Portage	Pilote : 2CCAM et SYANE Mise en œuvre : SYANE, communes	Partenaires	SYANE, FNE, CD74
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	
Coût estimé	Changement des luminaires : environ 150€ par point lumineux, 3000 points lumineux : 450 000 € Schéma lumière : 50 000 € étude trame noire : 60 000 € règlement de publicité : 30 000 €	Financement identifié	Diagnostic et schéma directeur de la lumière pris en charge à 30% par le SYANE. Travaux subventionnés par le SYANE entre 30 et 60%. + autres financements si possible
Indicateurs de réalisation	nombre de luminaires remplacés réalisation d'un schéma directeur lumière		

Indicateurs d'efficacité	consommations d'énergie de l'éclairage public	
Gains attendus	changement de 20% des points lumineux	0,63 GWh éco et 0,07 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	---	